



R A P P O R T A N N U E L

du

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA NOMINATION DES JUGES DE PAIX

pour la période du

1^{er} janvier 2008 au 31 août 2009

Toronto (Ontario)
Janvier 2011

R A P P O R T A N N U E L

du

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA NOMINATION DES JUGES DE PAIX

pour la période du

1^{er} janvier 2008 au 31 août 2009

Toronto (Ontario)
Janvier 2011

ISSN 1918-4166 (Version bilingue imprimée)
ISSN 1918-4174 (Version anglaise sur Internet)
ISSN 1918-4182 (Version française sur Internet)

Les personnes qui désirent formuler des observations quant au mode de fonctionnement du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix sont invitées à écrire à l'adresse suivante :

Monsieur le président
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
720, rue Bay
3^e étage
Toronto (Ontario)
M7A 2S9

PUBLICATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA NOMINATION DES JUGES DE PAIX

- *Rapport annuel* visant la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 (janvier 2009).

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT	1
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	3
INTRODUCTION	5
MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ	7
STATISTIQUES	12
 ANNEXES :	
ANNEXE A – La loi	15
ANNEXE B – Notices biographiques - Membres du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix.....	19
ANNEXE C – Formulaire de candidature.....	39
ANNEXE D – Politiques et procédures	55
ANNEXE E – Qualités requises et critères de sélection	59
ANNEXE F – Annonce - Toronto / Nord-Est / Nord-Ouest - janvier 2008	61
ANNEXE G – Annonce - Toutes les régions - septembre 2008.....	63

Le 31 janvier 2011

L'honorable Chris Bentley
Procureur général de l'Ontario
720, rue Bay, 11^e étage
Toronto (Ontario)
M7A 2S9

Monsieur le procureur général,

C'est avec plaisir que le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix vous présente le deuxième rapport sur ses activités depuis sa création, conformément aux modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix* en 2007.

Le présent rapport couvre la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 août 2009.

Le premier rapport annuel du Comité visait l'année civile 2007, mais dorénavant, le Comité présentera plutôt ses rapports en fonction de son année d'activités, soit du 1^{er} septembre au 31 août. Le Comité souhaite ainsi rendre les renseignements publiés plus faciles à comprendre, puisque son cycle d'activités ne sera plus couvert par deux rapports annuels. Ce deuxième rapport porte sur la dernière moitié de l'année d'exercice 2007-08 (la première moitié ayant été traitée dans le rapport annuel de 2007) et l'ensemble de l'année d'exercice 2008-09.

Dans le présent rapport sont abordées toutes les questions importantes relatives à la classification des candidats au poste de juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario.

Veuillez recevoir, Monsieur le procureur général, nos salutations les meilleures.

La présidente du Comité,

Original signé par Seth Rudin

Seth Rudin

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Je suis heureux de rendre compte des activités du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix des 20 derniers mois. Le Comité a continué de s'acquitter de son mandat en attirant et en classant les candidats à une nomination de juge de paix.

Dans une optique de perfectionnement, le Comité fait fond sur les leçons qu'il a apprises au cours de la première année d'application du nouveau processus pour améliorer ses pratiques opérationnelles. Ces nouvelles pratiques ont à leur tour amélioré le processus, ce qui a permis au Comité d'atteindre les objectifs circonscrits par les impératifs législatifs qui le gouvernement.

Fondées sur les assises originales du travail du Comité et les relations exceptionnelles entre tous ses membres, ces améliorations bénéfiques ont été mises en œuvre avec succès. Le Comité ne doute pas que son processus révisé contribue à l'amélioration des assises solides de son travail.

J'aimerais remercier tous les membres du Comité de leur dévouement envers celui-ci et du rôle qu'ils ont joué pour la classification des personnes qui ont postulé la fonction de juge de paix.

La présidente du Comité,

Seth Rudin

INTRODUCTION

Formation et mandat du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (le Comité) a été formé en 2007, à la suite des modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix*, L.R.O. 1990, chap. J.4. Le Comité consultatif est un organisme indépendant du ministère du Procureur général, qui a pour mission de classer les candidats à une nomination comme juge de paix et de faire rapport sur ce classement au procureur général. Les juges de paix sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du procureur général. On trouvera, à l'Annexe A, un extrait de la *Loi sur les juges de paix*.

Rôle d'un juge de paix

En Ontario, les juges de paix sont des fonctionnaires judiciaires nommés aux termes de la *Loi sur les juges de paix*. Cette Loi confère aux juges de paix compétence dans tout l'Ontario; elle établit un cadre pour leur nomination et leur charge, ainsi que les conditions dans lesquelles ils s'acquittent de leurs fonctions. Au cours de la période visée par le présent rapport, plus de 330 personnes ont été assignées au poste de juge de paix en Ontario et se sont acquittées des responsabilités judiciaires correspondantes. La Cour de justice de l'Ontario, l'un des deux tribunaux de première instance de la province, compte à la fois des juges et des juges de paix de nomination provinciale.

Les fonctions, pouvoirs et tâches judiciaires d'un juge de paix sont définis dans les lois et dans la jurisprudence. Deux des lois les plus importantes qui confèrent compétence aux juges de paix sont le *Code criminel* et la *Loi sur les infractions provinciales*, mais plusieurs autres lois, provinciales et fédérales, définissent les pouvoirs et la compétence des juges de paix. Les juges de paix oeuvrent dans deux grands secteurs : droit criminel et lois à caractère réglementaire (infractions provinciales).

Dans le secteur du droit criminel, les juges de paix président la quasi-totalité des enquêtes sur le cautionnement (mise en liberté provisoire) de la province, la majorité des audiences en renvoi au criminel, ainsi que d'autres audiences criminelles. En outre, ils reçoivent les dénonciations (documents qui marquent le début des instances criminelles), confirment ou étudient la délivrance des actes de procédure et traitent les demandes de mandats de perquisition et d'autres affaires de procédure criminelle.

Les juges de paix statuent sur la plupart des infractions à certaines lois de nature réglementaire et aux règlements municipaux. Tout comme lors d'instances criminelles, les juges de paix reçoivent les dénonciations et les demandes de mandats de perquisition, traitent la délivrance d'actes de procédure et président des audiences et des procès.

À compter de leur nomination, les juges de paix doivent cesser d'occuper tout autre emploi et s'abstenir de toute activité politique. Selon la *Loi sur les juges de paix*, les juges de paix ne doivent entreprendre aucun autre travail rémunéré sans l'approbation du Conseil d'évaluation des juges de paix. Les juges de paix doivent prendre leur retraite à l'âge de 65 ans. Cependant, ils peuvent, avec l'approbation annuelle du juge en chef de l'Ontario, continuer d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 75 ans¹.

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Le Comité se compose de sept membres principaux : un juge et un juge de paix nommés par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario (il s'agit soit du juge de paix principal responsable du Programme des juges de paix autochtones, soit d'un autre juge de paix rompu aux affaires autochtones) et quatre autres personnes nommées par le procureur général.

De plus, le Comité s'est doté de sept comités régionaux, un pour chacune des régions de la Cour de justice de l'Ontario. Ces comités régionaux comprennent le juge principal régional et le juge de paix principal régional ou leurs délégués, au plus cinq autres membres nommés par le procureur général et un avocat, également nommé par le procureur général. Le procureur général a désigné un membre de chaque région, qui agit à titre de responsable régional pendant la durée de son mandat. Le responsable régional a pour fonction de coordonner la sélection, les entrevues, la vérification des références et le processus de classement des candidats à la nomination comme juge de paix dans sa région.

Le Comité compte en tout 63 membres.

Au début, le comité principal se réunissait une fois par mois, et les responsables régionaux participaient aux réunions tous les deux mois. Depuis avril 2008, le comité principal et les responsables régionaux se réunissent mensuellement. L'examen des affaires courantes du Comité et la discussion de questions liées à ses politiques et procédures constituent la raison d'être de ces réunions.

Depuis 2008, le Comité tient une assemblée annuelle de tous ses membres. Cette assemblée permet à l'ensemble du Comité d'examiner les activités de l'année qui vient de s'écouler, d'entendre des conférenciers sur des sujets pertinents pour ses activités et de préparer tout changement à introduire dans le processus de l'année à venir.

¹ Le 2 juin 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a décrété que les juges de paix doivent prendre leur retraite à l'âge de 65 ans; voir *Assn. of Justices of the Peace of Ontario, Brenna Brown, Moreland Lynn and Meena Nadkami, Applicants v. Attorney General of Ontario [2008]*, O.J. No. 2131.

Une courte notice biographique pour chacun des membres est jointe en Annexe B.

MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

À la suite des activités fructueuses citées dans le rapport annuel de 2007, le Comité a cherché à peaufiner son processus au vu des leçons apprises. Il a apporté des révisions à son formulaire de candidature, à ses politiques et procédures ainsi qu'à ses critères de sélection. Le public peut consulter tous ces documents en visitant le site Web de la Cour de justice de l'Ontario à l'adresse suivante : www.ontariocourts.on.ca/jpaac/fr. Ces documents sont également joints au présent rapport respectivement comme Annexe C, Annexe D et Annexe E.

Le premier rapport annuel du Comité visait l'année civile 2007, mais dorénavant, le Comité présentera plutôt ses rapports en fonction de son année d'activités, soit du 1^{er} septembre au 31 août. Ce deuxième rapport porte sur la dernière moitié de l'année d'exercice 2007-08 (la première moitié ayant été traitée dans le rapport annuel de 2007) et l'ensemble de l'année d'exercice 2008-09.

De sa création en 2007 jusqu'au 31 août 2009, le Comité a examiné un total de 2 168 curriculum vitæ qui se trouvaient dans les dossiers du Ministère avant la modification à la *Loi sur les juges de paix* qui a établi le Comité, et 4 570 candidatures présentées au moyen du formulaire conçu par le Comité. Pour la période visée par le présent rapport annuel (du 1^{er} janvier 2008 au 31 août 2009), ce sont 4 570 demandes qui ont été examinées par le Comité.

Du 1^{er} janvier 2008 au 30 septembre 2008 :

Activités

Parmi les activités du Comité au cours des neuf premiers mois de 2008, notons l'examen, l'évaluation et la classification des candidatures reçues entre novembre 2007 et la fin de l'affichage publicitaire dans toutes les régions de la province (février 2008).

À l'automne 2007, le Comité a lancé une campagne publicitaire pour susciter des candidatures dans le cadre du processus nouvellement créé décrit dans le rapport annuel de 2007 du Comité. Ce processus a fait l'objet de publicités régionales, réparties en trois séries. Deux des trois séries, qui sollicitaient des candidatures dans les régions du Centre-Ouest, de l'Ouest, du Centre-Est et de l'Est, ont été lancées à l'automne 2007.

Entre le 21 janvier 2008 et le 8 février 2008, la troisième série de publicités d'appel de candidatures, cette fois-ci pour les régions de Toronto, du Nord-Est et du Nord-Ouest, a été publiée dans le Globe and Mail, le Toronto Star et les journaux régionaux de la province, ainsi que ceux de langue française et des communautés culturelles et autochtones. La publicité se trouve à l'Annexe F.

Le Comité a terminé l'examen des candidatures à une nomination de juge de paix déposées pendant les trois campagnes publicitaires, ce qui comprend des entrevues menées entre janvier et juillet 2008. Au 8 août 2008, il avait communiqué au procureur général la classification de chaque candidat qui a participé à un entretien.

En outre, pour préparer sa campagne publicitaire de recrutement suivante et le début du cycle d'activités 2008-09, le Comité a examiné les autres candidatures déposées de façon continue jusqu'au 14 septembre 2008. Cet examen a pris fin le 30 septembre 2008.

Examen du processus

À l'été 2008, le Comité a entrepris l'examen de ses politiques et de ses procédures, y compris du formulaire de candidature et des instructions pour le remplir. Au vu des conclusions de cet examen, le Comité a apporté un certain nombre de changements à ses procédures, notamment :

- la création d'une foire aux questions;
- la modification de l'obligation des candidats de remplir des formulaires pour autoriser leur organisation professionnelle à divulguer des renseignements au Comité, le cas échéant, et pour que le Comité puisse procéder à des vérifications de sécurité. Auparavant, chaque candidat devait remplir ces formulaires dès qu'il postulait. Il est maintenant coutume de ne le demander qu'aux candidats reçus en entrevue;
- l'ajout, dans le formulaire de candidature, d'un énoncé avisant les candidats que s'ils postulent dans plus d'une région, le Comité tiendra compte de leur connaissance de ces régions et de leur culture ainsi que des enjeux qu'elles présentent;
- l'exigence, pour les candidats, d'indiquer toutes les régions pour lesquelles ils postulent sur leur formulaire de candidature;
- la politique qui prévoit que lorsqu'un candidat est appelé en entrevue, le Comité n'examine aucune autre demande du candidat pour une période de deux ans suivant la date de l'entrevue;
- la modification du nombre de copies que le candidat doit déposer pour chaque région où il postule;
- une seule campagne publicitaire annuelle pour toutes les régions de la province plutôt que des campagnes régionales distinctes à différents moments de l'année.

Du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009 :

Activités

À l'automne 2008, en fonction du processus adopté à l'été, le Comité a lancé une campagne de publicité à l'échelle de la province pour susciter des candidatures dans toutes les régions. La publicité a été largement diffusée dans les journaux provinciaux, régionaux et locaux, ainsi que ceux de langue française et des communautés culturelles et autochtones, du 15 septembre 2008 au 7 octobre 2008. Elle se trouve à l'Annexe G.

Le 3 avril 2009, le procureur général a demandé au Comité, conformément à la disposition 2.1(12)(5) de la *Loi sur les juges de paix*, d'examiner et d'évaluer toutes les candidatures actuellement déposées.

Le Comité a terminé l'examen des candidatures à une nomination de juge de paix, et a mené les entrevues nécessaires pour toutes les demandes déposées pendant la campagne publicitaire et de façon spontanée jusqu'au 3 avril 2009 en août 2009. Les personnes qui ont postulé après les campagnes publicitaires en 2007-08 ont également été reçues en entrevues.

Le Comité a communiqué au procureur général la classification de chaque candidat qui a participé à un entretien avant le 24 août 2009, à l'exception de celle des candidats de la région Nord-Est, qu'il a communiquée le 5 octobre 2009.

Examen du processus

Pour la période 2008-09, le Comité a entrepris un nouvel examen de ses politiques et de ses procédures, y compris du formulaire de candidature, des directives pour le remplir et des critères de sélection. Au vu des conclusions de cet examen, le Comité a apporté un certain nombre de changements à ses procédures, notamment :

- la révision du processus d'évaluation multirégional;
- la classification de tous les candidats. Avant l'année d'activités 2008-09, le Comité ne classait que les candidats qu'il recevait en entrevue. À partir du début de l'année d'activités 2008-09, le Comité classera dorénavant tous les candidats, qu'ils soient reçus en entrevue ou non;
- l'adoption d'une période de classification de deux ans qui commence le 1^{er} juin après le dépôt d'une candidature et se termine le 31 mai. Avant l'année d'activités 2008-09, la classification d'un candidat demeurait en vigueur pendant deux ans à partir de la date d'entrevue. En 2008-09, le Comité a graduellement introduit la mise en œuvre de cette période de classification et la politique de classification de tous les candidats, accordant à tous ceux qui n'avaient pas été retenus en entrevue une classification d'un an, et à ceux qui avaient été retenus en entrevue, une classification de deux ans. À partir de 2009-10, tous les candidats seront classés pour une période de deux ans;

- la politique qui prévoit que le Comité ne reclasse pas un candidat pendant la période de classification en cours. Un candidat peut postuler à nouveau lors de la campagne de recrutement du Comité l'automne précédant la fin de leur classification;
- la politique qui prévoit que le Comité n'examine et n'évalue que les candidatures reçues avant l'échéance affichée dans la publicité pour la période de classification visée. Les demandes reçues après l'échéance publiée pour la réception des demandes seront examinées et évaluées par le Comité dans le cadre du processus d'évaluation de la période de classification suivante;
- les candidats n'ont plus à inscrire leur date de naissance sur le formulaire de candidature. On leur demande plutôt d'indiquer s'ils sont âgés de moins de 65 ans;
- la modification du nombre de copies que le candidat doit déposer pour chaque région où il postule.

Processus d'examen et d'évaluation

Un candidat peut être retenu pour une entrevue dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation des candidatures.

L'entrevue que le Comité consultatif fait passer à un candidat doit être menée par au moins quatre (4) de ses membres, dont au moins un représente la région pour laquelle une nomination est examinée, et un autre est un juge ou un juge de paix.

Lorsqu'une région accorde une entrevue à un candidat ayant postulé dans plus d'une région, le comité d'entrevue comprend un juge et un membre non juriste représentant chaque région pour laquelle le candidat a présenté une demande d'emploi.

Test de compétence en français

Les candidats qui ont été retenus à des fins d'entrevue et qui se sont déclarés bilingues peuvent être appelés à se soumettre à un test normalisé de français oral.

Vérification des références et enquêtes

Dans le cadre de la procédure, les membres du Comité peuvent procéder avec discrétion à une vérification des références et à des enquêtes.

Classement

À la fin de ce processus, les candidats sont classés selon les catégories « Non qualifié », « Qualifié » ou « Hautement qualifié ».

Pour l'année d'activités 2007-08, la liste de candidats qui ont été classés et passés en entrevue a été envoyée au procureur général. Depuis 2008-09, la liste de tous les candidats classés lui est envoyée. S'il y a une possibilité de nomination à un poste de juge de paix, le procureur général choisit un candidat des listes des catégories de classification « qualifié » et « hautement qualifié ».

En 2007-08, la classification d'un candidat était valide pour deux ans à compter de la date de l'entrevue. Maintenant, soit depuis 2008-09, la classification d'un candidat entre en vigueur pour une période de deux ans le 1^{er} juin suivant le dépôt de la candidature jusqu'au 31 mai.

Comme c'est l'usage à l'égard d'autres comités analogues au Canada, les candidats ne sont pas informés de leur classement.

Confidentialité

Le Comité assure la plus stricte confidentialité en ce qui concerne les renseignements personnels des candidats, compte tenu de l'information nécessaire à l'exécution des fonctions du Comité (p. ex. enquêtes menées avec discrétion).

STATISTIQUES

Candidatures reçues et évaluées en 2007-08 à la suite des publicités diffusées en novembre, décembre 2007 et janvier 2008, ainsi que celles reçues de façon continue : (5 novembre 2007 - 14 septembre 2008)

Région	Nombre de candidatures reçues – région unique	Nombre de candidatures multirégion* reçues	Nombre de jours d'entrevues	Nombre de candidats retenus pour une entrevue – région unique	Nombre de candidats retenus pour une entrevue – multirégion*
Centre-Est	249	326	2	10	90
Centre-Ouest	327	411	6	32	100
Est	234	131	6	33	40
Nord-Est	120	71	2	14	29
Nord-Ouest	66	38	3	13	21
Toronto	341	395	3	21	104
Ouest	265	241	6	30	61
Multirégion*	--	--	21	--	--
TOTAL	1602	634**	--	153	132**
TOTAL UNIQUE ET MULTIRÉGION	2236		49	285	

*Le mot « multirégion » fait référence à une candidature où la personne a postulé dans plus d'une région

**Nombre de candidats pour plusieurs régions

**Candidatures reçues et évaluées en 2008-09 à la suite des publicités diffusées en septembre 2008, ainsi que celles reçues de façon continue :
(15 septembre 2008 - 3 avril 2009)**

Région	Nombre de candidatures reçues – région unique	Nombre de candidatures multirégion* reçues	Nombre de jours d'entrevues	Nombre de candidats retenus pour une entrevue – région unique	Nombre de candidats retenus pour une entrevue – multirégion*
Centre-Est	227	376	4	26	43
Centre-Ouest	347	415	8	56	38
Est	281	123	4	24	21
Nord-Est	154	76	3	16	13
Nord-Ouest	92	28	3	21	4
Toronto	166	441	3	24	46
Ouest	406	230	8	42	25
Multirégion*	--	--	10	--	--
TOTAL	1673	661**	--	209	65**
TOTAL UNIQUE ET MULTIRÉGION	2334		43	274	

*Le mot « multirégion » fait référence à une candidature où la personne a postulé dans plus d'une région

**Nombre de candidats pour plusieurs régions

Annexe A

LA LOI

Extrait de la *Loi sur les juges de paix*

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

2.1 (1) Est créé un comité appelé Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en français et Justices of the Peace Appointments Advisory Committee en anglais. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Mission

(2) Le Comité consultatif a pour mission de classer les candidats à une nomination comme juge de paix et de faire rapport sur le classement au procureur général. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Composition

(3) Le Comité consultatif est composé des sept membres principaux suivants :

1. Un juge de la Cour de justice de l'Ontario nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.
2. Un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.
3. Un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario qui est soit le juge de paix principal responsable du Programme des juges de paix autochtones de l'Ontario ou un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones ou, lorsque le juge de paix ainsi nommé n'est pas disponible pour agir en tant que membre du Comité consultatif, un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones qui est désigné par ce même juge en chef.
4. Quatre personnes nommées par le procureur général. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Membres régionaux

(4) Outre les membres principaux nommés aux termes du paragraphe (3), le Comité consultatif comprend les membres régionaux suivants à l'égard de ses fonctions liées à une région donnée :

1. Le juge principal régional de la Cour de justice de l'Ontario pour la région ou un autre juge de la Cour de justice de l'Ontario de la même région désigné par le juge principal régional.
2. Le juge de paix principal régional pour la région ou, lorsqu'il n'est pas disponible pour agir en tant que membre du Comité consultatif, un autre juge de paix de la même région désigné par le juge principal régional.
3. Pas plus de cinq autres personnes nommées par le procureur général.
4. Un membre du barreau de la région nommé par le procureur général à partir d'une liste de trois noms que lui soumet le Barreau du Haut-Canada. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Critères

(5) Au moment de la nomination des membres effectuée aux termes de la disposition 4 du paragraphe (3) et de la disposition 3 du paragraphe (4), l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité consultatif, la dualité linguistique de l'Ontario et la diversité de sa population et de garantir un équilibre général entre les deux sexes est reconnue. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Mandat

(6) Le mandat des membres nommés aux termes de la disposition 4 du paragraphe (3) et aux termes des dispositions 3 et 4 du paragraphe (4) est de trois ans et peut être renouvelé. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Mandats de durées diverses

(7) Malgré le paragraphe (6), les règles suivantes s'appliquent aux premières nominations au Comité consultatif :

1. Le mandat de deux des membres nommés aux termes de la disposition 4 du paragraphe (3) est de deux ans.
2. Le mandat de deux des membres régionaux pour chaque région nommés aux termes de la disposition 3 du paragraphe (4) est de un an. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Rémunération

(8) Les membres nommés aux termes de la disposition 4 du paragraphe (3) et aux termes des dispositions 3 et 4 du paragraphe (4) ont le droit de recevoir la rémunération quotidienne que fixe le lieutenant-gouverneur en conseil. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Présidence

(9) Le procureur général désigne un des membres principaux à la présidence du Comité consultatif pour un mandat maximal de trois ans. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Mandat

(10) La même personne peut siéger comme président pendant plusieurs mandats. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Vote du président

(11) Le président a le droit de voter et peut, en cas de partage des voix, avoir voix prépondérante en votant de nouveau. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Mode de fonctionnement

(12) Le Comité consultatif remplit sa mission de la façon suivante :

1. Il établit un formulaire de candidature précisant les documents à l'appui qui sont exigés et met le formulaire à la disposition du public.
2. Il établit la procédure de candidature et les critères de sélection généraux et il met à la disposition du public de l'information à leur sujet.
3. Tous les ans, il diffuse des annonces pour l'obtention de candidatures aux postes de juge de paix dans chaque région.
4. Il accepte, en permanence, des candidatures aux postes de juge de paix.
5. Il examine toutes les candidatures et les évalue au moins une fois par an ou à la demande du procureur général et peut faire passer une entrevue à l'un ou l'autre des candidats
6. Il procède à l'annonce et à l'examen des candidatures conformément aux critères de sélection généraux, notamment l'évaluation des compétences et capacités, la sensibilisation aux questions communautaires, les caractéristiques personnelles des candidats et la reconnaissance du fait qu'il est souhaitable que les nominations des juges de paix reflètent la diversité de la population ontarienne.
7. Il détermine les compétences, les capacités et les caractéristiques personnelles recherchées chez un juge de paix et met des renseignements sur celles-ci à la disposition du public.
8. Il classe les candidats selon les catégories «Non qualifié», «Qualifié» ou «Hautement qualifié» et fait rapport au procureur général des résultats du classement. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Quorum pour une entrevue

(13) L'entrevue que le Comité consultatif fait passer à un candidat doit être menée par au moins quatre de ses membres, dont au moins un est un membre régional provenant de la région pour laquelle une nomination est examinée et un autre est un juge ou juge de paix visé au paragraphe (13.2). 2007, chap. 7, annexe 20, art. 1.

Quorum : classement

(13.1) Quatre membres du Comité, dont au moins un est un membre régional provenant de la région pour laquelle une nomination est examinée et un autre est un juge ou juge de paix visé au paragraphe (13.2), constituent le quorum pour la prise des décisions au titre de la disposition 8 du paragraphe (12). 2007, chap. 7, annexe 20, art. 1.

Idem

(13.2) Le juge ou juge de paix visé aux paragraphes (13) et (13.1) peut être soit un membre principal soit un membre régional provenant de la région pour laquelle une nomination est examinée. 2007, chap. 7, annexe 20, art. 1.

Vacance

(14) Si le poste d'un membre nommé aux termes de la disposition 4 du paragraphe (3) ou aux termes de la disposition 3 ou 4 du paragraphe (4) devient vacant, un nouveau membre peut être nommé aux termes de la disposition applicable pour terminer le mandat. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Qualités requises

(15) Le Comité consultatif ne peut prendre en considération la demande d'un candidat que s'il a effectué un travail payé ou bénévole équivalant à au moins 10 ans d'expérience à temps plein et que, selon le cas :

- a) il est titulaire d'un grade universitaire;
- b) il est titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études collégiales de niveau avancé décerné par un collège d'arts appliqués et de technologie ou un collège communautaire après avoir terminé un programme qui équivaut, en heures de classe, à un programme à temps plein d'au moins quatre semestres d'études;
- c) il est titulaire d'un grade d'un établissement autre qu'une université qui est autorisé à le décerner :
 - (i) en vertu de la *Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire*,
 - (ii) en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée qui crée ou régit l'établissement,
 - (iii) en vertu d'un texte législatif d'une autre province ou d'un territoire du Canada;
- d) il a terminé avec succès un programme désigné comme équivalence en vertu du paragraphe (16);
- e) il satisfait à l'exigence en matière d'équivalence prévue au paragraphe (17). 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Programmes d'équivalence

(16) Pour l'application de l'alinéa (15) d), le procureur général peut désigner des programmes comportant une formation au sein du système judiciaire, y compris des programmes visant à accroître la diversité au sein du système judiciaire, comme étant des programmes qui satisfont à l'équivalence en matière d'études et il rend publique la liste des programmes désignés. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Qualités requises exceptionnelles

(17) Pour l'application de l'alinéa (15) e), un candidat peut être considéré comme ayant satisfait à l'exigence en matière d'équivalence s'il démontre manifestement qu'il possède des qualités requises exceptionnelles, y compris l'expérience de vie, sans toutefois satisfaire aux exigences en matière d'études prévues aux alinéas (15) a) à d). 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Recommandation du procureur général

(18) Le procureur général ne recommande au lieutenant-gouverneur en conseil en vue d'une nomination comme juge de paix qu'un candidat que le Comité consultatif a classé dans la catégorie «Qualifié» ou «Hautement qualifié». 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Rapport annuel

(19) Le Comité consultatif présente au procureur général un rapport annuel, en français et en anglais, sur ses activités. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Dépôt

(20) Le procureur général présente le rapport annuel au lieutenant-gouverneur en conseil et le dépose ensuite devant l'Assemblée. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Employés

(21) Les employés jugés nécessaires au bon fonctionnement du Comité consultatif peuvent être nommés aux termes de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. 2006, chap. 35, annexe C, par. 56 (1).

Réunions

(22) Le Comité consultatif peut tenir ses réunions en regroupant tous ses membres au même endroit, ou par des moyens électroniques, notamment les conférences téléphoniques et les vidéoconférences. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Utilisation des formulaires

(23) Après que les documents et la documentation visés aux dispositions 1 et 2 du paragraphe (12) ont été mis à la disposition du public, les personnes qui posent leur candidature le font en utilisant le formulaire de candidature établi par le Comité consultatif et suivent sa procédure. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Disposition transitoire

(24) Les candidatures à une nomination à titre de juge de paix que reçoit le ministère du Procureur général avant l'entrée en vigueur du présent article sont remises au Comité consultatif qui peut les examiner, même si elles ne sont pas présentées selon le formulaire exigé par le paragraphe (23). 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Idem

(25) Les candidatures que le Comité consultatif reçoit avant que le formulaire de candidature visé à la disposition 1 du paragraphe (12) ne soit mis à la disposition du public peuvent être examinées par celui-ci, même si elles ne sont pas présentées selon le formulaire exigé par le paragraphe (23). 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Annexe B

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

MEMBRES

Comité central

Seth Rudin, président intérimaire

Seth Rudin, de Toronto, a été nommé président intérimaire du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix le 9 juin 2009. Il a d'abord été un membre régional du Comité pour la région de Toronto. M. Rudin est un conseiller-cadre d'expérience en gestion de soins de santé et de technologie. Il est spécialisé dans les domaines de l'expansion des entreprises, de la planification stratégique, des mesures du rendement, de l'analyse de systèmes et des relations avec les intervenants et possède de surcroît des connaissances approfondies au sujet de diverses plateformes et applications technologiques. Il a été chef de l'exploitation de ABS System Consultants ltée et vice-président de Internet Incubation.com. En 2001 et 2002, M. Rudin a été membre du comité consultatif ministériel de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Sharon E. Maloney, présidente

Sharon Maloney, de Toronto, était la présidente du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'à sa démission le 14 avril 2009. Elle est directrice administrative à Polytechnics Canada. Antérieurement, M^{me} Maloney a été vice-présidente principale et conseillère générale au Conseil canadien du commerce de détail, puis avocate chez Gottlieb & Pearson, S.R.L. et directrice administrative de l'Association canadienne des détaillants en chaussures. Au plan communautaire, elle a dans le passé œuvré au sein de l'organisme New Visions Toronto et de la Société canadienne pour nourrir les enfants. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Carleton et d'un baccalauréat en droit de l'Université McGill.

Vandana Brown

Vandana Brown, de Toronto, a vu renouveler son mandat en tant que membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en février 2009. M^{me} Brown est une cadre supérieure à Yvelo Services, une entreprise d'imprimerie, de publication et de gestion de données de Toronto. Avant d'occuper ces fonctions, elle était directrice du Développement et du système à CH Canada. M^{me} Brown possède une longue expérience de travail auprès des organismes communautaires et des organisations non gouvernementales comme MissionFest Toronto et Organisation internationale de perspective mondiale. Elle détient un baccalauréat en gestion des affaires de l'Université Ryerson.

Joanna Carroll

Joanna Carroll, de Toronto, exerce à titre d'avocate au sein de la société d'avocats Miller Thomson LLP. M^{me} Carroll exerce en droit commercial et est spécialisée en droit du travail. Membre active de l'Association du Barreau de l'Ontario et de l'Association du Barreau canadien, elle a organisé et dispensé plusieurs programmes de formation permanente en droit pour le compte de cette dernière. M^{me} Carroll fait en outre partie de l'Advocates' Society,

Ranjit Singh Dulai

Ranjit Singh Dulai, de Brampton, a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'en février 2009. M. Dulai est le président-directeur général de Petroleum Plus Inc. et de Dulai Petroleum Inc. Dans le cadre de ses activités communautaires, il a travaillé avec des jeunes et des aînés, et au sein du Malton Action Committee. M. Singh Dulai a participé à des programmes de bourses d'études dans différentes collectivités et en collaboration avec l'Université York. Il a déjà été animateur à la station de radio CJMR 1320.

Madame la juge principale régionale Kathryn Hawke

La juge Kathryn Hawke a obtenu son diplôme en droit de l'Université Queen's à Kingston en 1981 et été reçue au Barreau en 1983. Elle a exercé en cabinet privé jusqu'en 1985, année où elle est devenue procureure adjointe de la Couronne pour la région de Toronto. En 1995, elle a été nommée juge à la Cour de justice de l'Ontario à Brampton. La juge Hawke a donné des conférences sur la preuve et l'art de plaider pour différents organismes, dont le Barreau, l'aide juridique et l'Advocates' Society.

La juge Hawke participe activement à la gestion judiciaire depuis 2004, année où elle est devenue juge et chef régionale de l'administration à Brampton. Elle a été nommée juge principale régionale de la région du Centre-Ouest à la Cour de justice de l'Ontario, nomination entrée en vigueur le 31 août 2007. Elle est membre du Comité de direction du juge en chef et présidente du comité des juges et chefs régionaux de l'administration.

Monsieur le juge de paix Richard Le Sarge, Juge de paix principal et Administrateur du Programme des juges de paix autochtones

Le juge de paix Richard Le Sarge a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario en septembre 1994 à titre de juge de paix autochtone président. En qualité d'agent d'éducation et de formation, il avait notamment pour tâche d'organiser et de diriger les cérémonies d'assermentation des nouveaux juges de paix autochtones. Administrateur du Programme des juges de paix autochtones, le juge de paix Le Sarge a été membre du comité des projets de participation des Autochtones à l'administration de la justice au ministère du Procureur général (de 1993 à 1994).

Le juge de paix Le Sarge a participé, à titre de conseil, à l'élaboration des programmes de participation des Autochtones à l'administration de la justice à l'intention de la Première Nation d'Attawapiskat (tribunal autonome, doté d'un panel d'anciens), de la Première nation de Saugeen (lac Savant), de la Première nation de Whitefish Bay (démonstration de modèles de participation des Autochtones à l'administration de la justice) et de la Première nation de Garden River. Il a également présenté des ateliers sur certaines initiatives de participation des Autochtones à l'administration de la justice pour le centre autochtone du Canada, Obonsawin-Irwin Consulting Inc., la Society of Professionals in Dispute Resolution, la Northern Justice Society (Sitka, Alaska et Kenora, en Ontario), ainsi que pour les organismes « Achieving Justice: Today and Tomorrow » (Whitehorse, au Yukon) et « Natives and Justice » (Edmonton, en Alberta).

Monsieur le juge de paix Robert Ponton

Le juge de paix Robert Ponton a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'à son décès soudain en juillet 2009. Tous les membres du Comité regrettent sincèrement la précieuse collaboration, l'amitié et la participation du juge de paix Ponton.

Le juge de paix Ponton a été nommé à la Cour de l'Ontario en 1980. Il a été juge de paix à temps partiel dans le district de Kenora et dans les comtés d'Essex et de Middlesex jusqu'à la reconduction de son mandat à titre de juge à temps plein à London en 1995. Avant sa nomination à temps plein à la Cour de l'Ontario, il était au service de Bowes Publishers Limited,

division des journaux communautaires de Sun Media. Au cours de son mandat, il a été nommé éditeur du *Daily Miner and News* de Kenora et de l'*Echo* d'Amherstburg. En 1992, il a quitté Amherstburg pour s'installer à London, où il a assumé les fonctions de gestionnaire des ressources humaines pour la division des services à l'entreprise.

À titre de juge de paix, il s'est acquitté des fonctions de juge de paix principal régional de l'Ouest pendant le terme maximal de six ans, de 1998 à 2004. Pendant ce mandat, il a fait partie de l'équipe initiale d'orientation et de formation des nouveaux juges de paix et a collaboré à la réalisation du manuel des juges de paix, un compendium des droits et avantages des juges de même que des politiques administratives qui énoncent les normes d'exécution des fonctions des juges de paix. Le juge de paix Ponton a surtout présidé dans la région de l'Ouest et siégé à différents comités juridiques provinciaux. Il a également représenté la Cour de l'Ontario à titre de conférencier et panéliste dans des universités, des collèges, des écoles secondaires et au Collège de police de l'Ontario.

Kulvinder Jit Waraich

Kulvinder Jit Waraich, de Niagara Falls, a été nommée comme un membre principal du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en février 2009. Elle a auparavant été membre régionale du Comité pour la région du Centre-Ouest. M^{me} Waraich est représentante financière et travaille actuellement à Primerica Financial Services. Par le passé, elle a travaillé comme enseignante et entrepreneure dans l'industrie touristique pendant 32 ans. Au fil des ans, M^{me} Waraich a travaillé avec nombre d'organismes communautaires. Elle a participé à des collectes de fond pour la Daily Bread Food Bank, a fait du bénévolat pour la Fondation des maladies du cœur du Niagara et œuvré comme conseillère bénévole pour le Centre d'aide contre les agressions à caractère sexuel de Niagara. M^{me} Waraich a également été membre du conseil d'administration de la Croix-Rouge de Niagara, du conseil d'administration du Centre d'aide contre les agressions à caractère sexuel de Niagara et du Niagara Region Interfaith Group. Elle est actuellement membre de la Niagara Landlords Association. Elle est titulaire d'une maîtrise en littérature anglaise de l'université Punjab. Elle parle couramment le pendjabi, l'hindi et l'ourdou.

Comité de la région du Centre-Est

Nancy Coldham

Nancy Coldham est associée-fondatrice d'un grand cabinet-conseil canadien de propriété privée en affaires publiques, le CG Group. Elle a fondé le cabinet en 1981. Elle possède plus de 25 ans d'expérience en journalisme, relations publiques et consultation en affaires publiques. M^{me} Coldham excelle, entre autres, dans les secteurs suivants : stratégie, résolution de conflits, formation d'alliances, négociation, gestion de la marque et de la réputation. Elle possède d'exceptionnelles compétences en résolution de problèmes et en rédaction. Ses ateliers sur divers thèmes rallient toujours des auditoires nombreux et sont tenus en haute estime par les participants aux conférences et les délégués au sommet. M^{me} Coldham est une championne inlassable de l'entrepreneuriat féminin et de la collecte de fonds à l'appui des femmes en politique. Elle s'est vue décerner le prix d'excellence pour l'INNOVATION en affaires de la chambre de commerce (2006) de Markham, et elle a été retenue à deux reprises comme finaliste pour le Prix canadien de l'entrepreneuriat féminin.

Janet Gillespie

Janet Gillespie, d'Unionville, a été nommée membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en mai 2009. M^{me} Gillespie est une avocate qui exerce le droit de la santé, le droit de la famille et le droit de succession. Elle siège à titre de juge suppléante de la Cour supérieure de justice (Cour des petites créances). M^{me} Gillespie est trésorière du conseil de parents de la Buttonville Public School, est mariée et mère de deux enfants.

Gary Gladstone, responsable, région du Centre-Est

Gary Gladstone, bachelier en mathématiques, est un collecteur de fonds certifié (CFC) de Thornhill et président de Gladstone Consulting. Depuis plus de 20 ans, il aide les organismes de charité et à but non lucratif à recueillir des fonds et à acquérir de la visibilité, notamment la Markhaven Home for Seniors et la Bais Brucha Elementary School. Avant d'agir comme expert-conseil, il a été directeur du développement au Regesh Family and Child Services, directeur des opérations et directeur du développement du Shmuel Zahavy Cheder Chabad et directeur du développement au sein de la B'nai B'rith Youth Organization de la région du lac Ontario.

M. Gladstone est membre de l'équipe d'examen des subventions de la Fondation Trillium de l'Ontario pour York Simcoe. Il a été vice-président de Charities First Ontario de 1995 à 2002, et il est membre de l'Association of Fund Raising Professionals. En 1994, M. Gladstone a reçu le Gold Key Award, le grand prix d'excellence au bénévolat que décerne B'nai B'rith Youth International.

James Grady

James Grady, de Pickering, est expert-conseil en finances. Ancien gestionnaire d'une coopérative de logement et ancien vice-président aux finances de T.R.S. Food Service Limited, il a été président du Club Lions de Pickering. M. Grady est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université Trent.

Adrian Merchant Macdonald

Adrian Macdonald, d'Uxbridge, est coprésidente du comité consultatif pour le Trudeau Centre for Peace and Conflict Study de l'Université de Toronto, administratrice de l'École nationale de théâtre du Canada, membre du conseil d'administration du Shakespeare Globe Centre of Canada, membre du conseil d'administration de la Fondation canadienne des champs de bataille et membre du comité des finances de l'église du Sacré-Cœur à Uxbridge. Elle a été adjointe de ministre à Ottawa, partenaire d'AMC Consultants à Winnipeg et associée à Media Profile inc. à Toronto. M^{me} Macdonald est mariée et compte dans sa famille sept enfants, quatre beaux-enfants et quinze petits-enfants.

Madame la juge de paix principale régionale Cornelia Mews

La juge de paix Cornelia Mews a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'en août 2008. La juge de paix Mews a obtenu un baccalauréat spécialisé en sciences politiques de l'Université Queen's en 1980. Elle a travaillé dans le domaine de la conception et fabrication assistées par ordinateur et a dirigé son propre atelier de design. Après avoir obtenu un diplôme d'études supérieures en administration des lois de nature réglementaire du Collège Seneca en 1992, elle a travaillé à titre d'experte-conseil en analyse des lois et de la planification en matière d'équité d'emploi pour la ville de Toronto.

Après sa nomination à la Cour de l'Ontario en 1993, la juge de paix Mews a été affectée aux tribunaux de Barrie et de Newmarket. De 2003 à 2006, elle a occupé le poste de juge de paix et chef régionale de l'administration à la cour de Newmarket. En juillet 2006, elle a été nommée juge de paix principale régionale pour la région du Centre-Est. En détachement au cabinet du juge en chef depuis mars 2007, M^{me} Mews est juge de paix principale et conseillère adjointe intérimaire. De 1995 à 2001, elle a été représentante pour la région Centre-Est de l'Association des juges de paix de l'Ontario. Depuis 2006, elle est membre du Comité de direction des juges de paix, du Comité consultatif de la formation des juges de paix et du Conseil d'évaluation des juges de paix. Depuis 2008, M^{me} Mews concentre ses efforts sur les programmes d'enseignement à titre de juge de paix principale.

Greg Mulligan

Greg Mulligan, d'Orillia, a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'en juin 2008, où il a été nommé à la Cour supérieure de justice. Le juge Mulligan a été admis au Barreau de l'Ontario en 1975, et a été associé du cabinet d'avocats Bourne, Jenkins and Mulligan. Le juge Mulligan a travaillé au sein d'un cabinet généraliste spécialisé en droit immobilier, successoral, foncier, commercial et corporatif. Il a été agréé à titre de spécialiste (en droit immobilier) par le Barreau du Haut-Canada en mars 2004. Le juge Mulligan a reçu sa formation de médiateur à l'Université Harvard; il a été membre du Mediation and Arbitration Institute of Ontario et juge suppléant à la Cour des petites créances pour la région du Centre-Est. Il a déjà été chargé de cours en droit immobilier et autres sujets au programme de préparation au Barreau et a été inspecteur professionnel pour l'Association du Barreau. Le juge Mulligan a prononcé plusieurs conférences au Barreau du Haut-Canada et dans les programmes de l'Association du Barreau de l'Ontario et a présidé le programme *Best Practices for Recreational Property Transactions* du Barreau du Haut-Canada. Le juge Mulligan s'est acquitté de divers mandats, dont les suivants : conseiller à l'ABHC (1999-2003), cadre dirigeant de l'ABO (1998-1999) et président de la Simcoe County Law Association (1994-1996); de plus, il est président sortant de Library Co Inc.; société sans but lucratif qui assure une direction centrale aux 48 bibliothèques juridiques des comtés et districts de l'Ontario.

Monsieur le juge principal régional Gregory Regis

Le juge Gregory Regis, diplômé de l'École de droit Osgoode Hall, a été reçu au Barreau en 1985. Il a exercé en cabinet privé, passé quatre ans à la direction administrative des Jane Finch Community Legal Services et occupé le poste de procureur adjoint de la Couronne pendant huit ans. Il a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario en janvier 1999. Il a été juge et chef de l'administration pour la région de Durham de 2004 à 2007. En septembre 2007, il a été nommé juge principal régional pour la région du Centre-Est. Le juge Regis participe à des activités communautaires depuis longtemps. Ancien président de CARIBANA, il a également été membre du conseil d'administration de plusieurs organismes communautaires.

Ritu Singarayer

Ritu Singarayer, de Whitby, possède plus de dix ans d'expérience en développement communautaire et services sociaux. Elle est coordonnatrice du soutien communautaire au sein de la Community Living York South et une ancienne coordonnatrice de groupe pour les services à la famille de la région de York. M^{me} Singarayer possède un baccalauréat spécialisé en sciences avec une majeure en psychologie et une autre en sociologie de l'Université de Toronto. Elle parle couramment le hindi, le pendjabi, l'ourdou et l'espagnol.

Monsieur le juge de paix principal régional Jack Wiley

Le juge de paix Jack Wiley a intégré le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en octobre 2008. Le juge de paix Wiley a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario en janvier 1999 à titre de fonctionnaire judiciaire à plein temps. Avant d'exercer ces fonctions, il a enseigné à la O'Neill Collegiate d'Oshawa de 1963 à 1997. Il y a d'ailleurs été chef du département d'histoire pendant 18 ans (1979-1997). Le juge de paix Wiley a également été membre du conseil municipal d'Oshawa, un poste élu qu'il a conservé pendant 25 ans (1972-1997). En 2002, il a été nommé juge de paix et chef régional de l'administration à Oshawa, poste qu'il a occupé jusqu'en 2007. En mars 2007, le juge de paix Wiley a été nommé juge de paix principal régional par intérim de la région du Centre-Est, poste auquel il a été officiellement nommé en octobre 2008.

Comité de la région du Centre-Ouest

Theodore Michael Charuk

Ted Charuk, de Hamilton, est avocat. Il exerce dans les domaines du droit de la famille, des testaments et des successions. Il est titulaire d'une licence de droit de l'Université Queen's et d'une maîtrise en droit de la faculté de droit Osgoode Hall. M. Charuk est arbitre à la Commission du consentement et de la capacité, ministère de la Santé, arbitre autorisé à la Tarion Warranty Corporation, membre du sous-comité de la responsabilité et de la transparence de la ville de Hamilton. En outre, il a siégé à des comités auprès de diverses associations professionnelles et il est membre du conseil d'administration d'œuvres de bienfaisance et d'organismes professionnels.

Mark Coakley

Mark Coakley, de Hamilton, a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'en février 2008. Il est écrivain et avocat. Président de Environment Hamilton et ancien membre du conseil d'administration des services juridiques communautaires de Dundurn, il est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'École de droit Osgoode Hall.

Monsieur le juge de paix principal régional John Creelman

Le juge de paix John Creelman a adhéré au Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en janvier 2009. Il a été nommé juge de paix le 31 mars 2003, et juge de paix principal régional pour la région du Centre-Ouest le 29 janvier 2009. Auparavant, il a été conseiller municipal pendant près de 12 ans, sous-préfet, maire et a rempli deux mandats comme président de conseil de comtés de la Ville de Mono, dans le comté de Dufferin. Le juge de paix Creelman a également été propriétaire-exploitant de petites entreprises, en plus de mener des carrières de chercheur et d'auteur.

Madame la juge principale régionale Kathryn Hawke

Prière de consulter la biographie de la juge principale régionale Kathryn Hawke dans la section sur les principaux membres du Comité à la page 20.

Harish Chand Jain

M. Harish Jain, de Hamilton, est professeur émérite de l'Université McMaster. De 1970 à 2002, il a enseigné en ressources humaines et en relations du travail. Il a assuré des cours sur les matières suivantes : diversité, équité d'emploi et droits de la personne, recrutement et sélection des ressources humaines, ainsi que ressources humaines et relations du travail au niveau du doctorat, de la maîtrise et du premier cycle. Il a été commissaire à la Commission canadienne des droits de la personne et membre du Tribunal canadien des droits de la personne. M. Jain est membre du comité consultatif sur la diversité des services policiers de Hamilton.

Michael Kirkopoulos

Michael Kirkopoulos, de Binbrook, a été nommé membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en avril 2008. M. Kirkopoulos travaille actuellement comme gestionnaire principal des politiques et communications municipales à la Ville de Hamilton. Il a passé les dix dernières années au service de la fonction publique et des relations publiques en occupant des rôles variés comme directeur des relations avec les médias au Bureau du maire ou coordonnateur des relations publiques. M. Kirkopoulos fait preuve d'un vif intérêt pour le règlement extrajudiciaire des différends. Il est titulaire d'un certificat en relation avec les médias,

d'un certificat en communications et d'un baccalauréat ès sciences de biologie et d'économie. Il est membre de la Société canadienne des relations publiques et de l'Association internationale des professionnels de la communication. Au fil des ans, il a servi sa communauté en siégeant à plusieurs conseils bénévoles et a consacré son temps à différentes causes, notamment le comité consultatif de la communauté de Glanbrook, le comité consultatif de la communauté de Flamborough, le Henderson General Hospital et de nombreux programmes d'alphabétisation d'écoles en milieu urbain défavorisé.

Myra Leffler

Myra Leffler, de Grimsby, a été nommée membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en février 2009. M^{me} Leffler a œuvré pendant plus de 20 ans dans le domaine du développement pour différentes organisations non gouvernementales et organisations sans but lucratif. Elle a tout récemment pris sa retraite de l'université McMaster, à Hamilton, où elle a travaillé dix ans comme agente principale de développement communautaire. Elle gère aujourd'hui sa propre entreprise de services-conseils de collecte de fonds. Par le passé, M^{me} Leffler a servi sa communauté de Niagara Falls en tant que membre du conseil d'administration du Conseil de planification sociale et de l'école secondaire ainsi que sa communauté de Hamilton comme administratrice d'un centre des arts local.

Monsieur le juge de paix principal régional Jerry Redmond

Le juge de paix Jerry Redmond a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'en janvier 2009. Il a été nommé juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario en août 2001 et a exercé ses fonctions à Brampton. En novembre 2003, il a été nommé juge de paix et chef régional de l'administration pour Brampton. Il a ensuite été nommé juge de paix principal régional pour la région du Centre-Ouest en janvier 2006. À la fin de ce mandat, qui a pris fin le 28 janvier 2009, le juge de paix Redmond est retourné siéger à plein temps à Mississauga. Avant de grossir les rangs des juges de paix, il a occupé des fonctions de responsabilité, tant dans le secteur public que privé. Le juge de paix Redmond a été secrétaire du Conseil exécutif du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et sous-ministre de deux organismes gouvernementaux centraux, le Policy Board et le Secrétariat du Conseil des ministres. Il a également occupé le poste de directeur général de l'Association des banquiers canadiens pour les provinces de l'Atlantique et celui de président du Corporate Strategy Group de Toronto.

Le juge de paix Redmond a fait ses études postsecondaires et supérieures à l'Université Saint Mary's de Halifax; à l'Université Dalhousie de Halifax; à la Michigan University d'Ann Arbor, au Michigan; ainsi qu'à la New York University de New York. Marié, il a trois enfants et deux petits-enfants. Lui-même et son épouse ont leur résidence principale à Rice Point, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Patricia (Janet) Rosenstock, responsable, région du Centre-Ouest

Patricia (Janet) Rosenstock habite à Dundalk. Elle est titulaire d'un baccalauréat en littérature anglaise de l'université de San Diego et d'une maîtrise en histoire de l'université de Californie et a réalisé des recherches d'études supérieures en éducation et en bibliothéconomie à l'université Washington à St. Louis, au Missouri. Elle a immigré au Canada il y a plus de 40 ans. À titre de rédactrice professionnelle, elle a publié plus de 30 ouvrages, tant de fiction que généraux, sans compter de nombreux articles. M^{me} Rosenstock a siégé au conseil d'administration d'Oxfam Canada et de l'Association pour les Nations Unies et a agi comme présidente responsable de la publicité de la Marche des millions pour le développement international.

Kulvinder Jit Waraich

Kulvinder Jit Waraich a été membre régionale du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix pour la région du Centre-Ouest jusqu'en février 2009, moment où elle a été nommée membre principale. Prière de consulter la biographie de Kulvinder Jit Waraich dans la section sur les principaux membres du Comité à la page 21.

Sandra Wilson

Sandra Wilson, de Hamilton, est coordonnatrice des relations avec la collectivité des services policiers de Hamilton. M^{me} Wilson est conseillère et membre de « Tackling Poverty Together », à la Hamilton Community Foundation, membre du Conseil consultatif de la médaille de bravoure des pompiers de la province de l'Ontario et membre civile du comité consultatif des relations avec la collectivité des services policiers de Hamilton. Elle a également été vice-présidente du comité sur les relations interraciales du maire de la ville de Hamilton.

Comité de la région de l'Est

Madame la juge principale régionale Judith C. Beaman

La juge Judith Beaman a été reçue au Barreau en 1977. En janvier 1998, elle a été nommée à la Cour de justice de l'Ontario et affectée à Toronto. Elle a été transférée à Ottawa en 2000, puis nommée juge principale régionale pour la région de l'Est en août 2007.

Avant sa nomination à la magistrature, M^{me} Beaman a exercé en droit de la famille et protection de l'enfance pendant la majeure partie de sa carrière. En 1979, elle a travaillé au Bureau du Tuteur public, à la formation des avocats qui ont posé leur candidature pour faire partie du comité de représentation des enfants. De 1980 à 1982, elle exercé seule dans son propre cabinet. Ensuite, de 1983 à 1996, elle a travaillé chez Dickson, Sachs, Appel & Beaman, un cabinet d'avocats de taille moyenne, à Toronto, duquel elle est devenue associée. De 1995 à 1997, elle a occupé un poste d'analyste principale en politique juridique au sein de la direction de Condition féminine Canada, à Ottawa, ce qui l'a amenée à se pencher principalement sur les réformes du droit pénal, du droit carcéral et des droits de la personne.

Corianne Bell, responsable, région de l'Est

Corianne Bell, d'Ottawa, jusqu'à récemment administratrice principale (politiques) à la Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, possède une expérience poussée de la collaboration avec le gouvernement et les organisations communautaires et non gouvernementales. Elle a œuvré au service de l'Institut national canadien pour les aveugles et participé à la mise en œuvre du Programme de stages internationaux pour les jeunes. M^{me} Belle a en outre travaillé comme bénévole et comme employée à la promotion de groupes musicaux et de troupes de théâtre d'Ottawa. Elle a aussi fait du chant (mezzo-soprano), qu'elle a par ailleurs enseigné à titre professionnel.

Edward Belyea

Edward Belyea, de Belleville, a été professeur de génie civil au collège Loyalist. Il est membre du Deseronto Arts and Culture Board et ancien président du conseil d'administration de la Société d'aide à l'enfance de Hastings. M. Belyea est titulaire d'une maîtrise en sciences du génie de l'Université Queen's.

Kathleen Greenaway

La professeure Kathleen Greenaway, de Lyndhurst, est professeure adjointe à la Ted Rogers School of Management de l'Université Ryerson où elle est chercheuse au Privacy and Cybercrime Institute et membre du personnel enseignant de la School of Information Technology Management. Elle est membre de l'Association for Information Systems, de l'Academy of Management, de l'Association des sciences administratives du Canada et de l'International Association of Privacy Professionals. La professeure Greenaway est titulaire d'un Ph.D. en gestion de l'Université Queen's.

Lyn Harrington

Lyn Harrington, de Stirling, s'est retiré de l'enseignement en 2002. Pendant sa carrière, M. Harrington a été enseignant au secondaire, coordonnateur des programmes, directeur adjoint, puis directeur au sein du conseil scolaire du district de Hastings et Prince-Édouard. Il est membre et ancien président du Quinte Sunrise Rotary Club et est aujourd'hui membre de l'organisme Youth Habilitation, après l'avoir présidé.

Madame la juge de paix principale régionale Claudette Holmes

La juge de paix Claudette Holmes a été nommée à la Cour de justice de l'Ontario en 1993. Elle a travaillé pendant 10 ans au palais de justice de Newmarket avant de passer à la région de l'Est, où elle a été affectée au palais de justice de L'Original et a surtout présidé des instances se déroulant en français. En juin 2006, elle a été nommée juge de paix principale régionale pour la région de l'Est, dont le bureau régional se trouve à Ottawa.

Avant sa nomination, M^{me} Holmes était associée et directrice administrative dans une entreprise de fabrication de produits chimiques destinés à l'industrie canadienne du textile. Elle a contribué à la mise au point d'un programme informatique à l'intention de l'industrie des produits chimiques, et ce programme a servi à produire une Fiche technique santé-sécurité (FTSS), conformément à la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*. La fiche technique a été traduite en plus de 15 langues et est maintenant en usage dans une foule de pays. M^{me} Holmes avait antérieurement travaillé, comme technicienne en électronique, à la mise au point de cartes mères pour circuits imprimés.

Ashraf Sial

Ashraf Sial, d'Ottawa, a été au service du ministre du Solliciteur général et des Services correctionnels de 1970 à 1998. Il était alors chef de secteur et supervisait des agents de probation et de libération conditionnelle. Il a également été gestionnaire dans un centre correctionnel et dans un centre de détention. M. Sial est amir régional au sein de la Ahmadiyya Muslim Jamaat, division Est du Canada. Il a été membre de nombreux comités consultatifs, notamment auprès de deux collèges communautaires et deux universités.

Shalin M. Sugunasiri

Shalin Sugunasiri, d'Ottawa, est membre du Barreau de l'Ontario depuis 1992. Il est un ancien membre du comité de la section de droit criminel de l'Association du Barreau canadien (Ontario), membre du Comité consultatif d'égalité des chances pour les femmes relevant du sous-procureur général du Canada et membre du comité consultatif du président sur le harcèlement sexuel à l'université Dalhousie. En 2005, il a intégré le corps professoral de l'Université d'Ottawa en droit pour un poste à plein temps et y a été nommé vice-doyen en 2007. Il a donné un nombre incalculable de conférences sur nombre de sujets comme la criminalité transnationale, le contentieux fondé sur la Charte, le droit et l'obligation publique de rendre des comptes, les droits linguistiques, la diffamation criminelle, l'élaboration législative des politiques et le dialogue entre le pouvoir législatif et judiciaire.

Avant de se joindre à la faculté de droit, le professeur Sugunasiri a rempli des mandats comme conseiller principal en politiques pour le ministre de la Justice et procureur général du Canada, avocat au ministère fédéral de la Justice et professeur adjoint de droit à l'université Dalhousie. Il a par ailleurs participé à de nombreuses consultations et négociations fédérales, provinciales et territoriales sur le droit pénal et les questions constitutionnelles, en plus d'agir comme expert du gouvernement du Canada pendant l'élaboration des *Guides législatifs pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* de l'Office contre la drogue et le crime des Nations Unies. Le professeur Sugunasiri est rédacteur en chef adjoint du *National Journal of Constitutional Law* et du *Journal of Parliamentary and Political Law*. Ses recherches actuelles portent sur la réduction des écarts entre la théorie et la pratique du droit constitutionnel, du droit pénal et de la jurisprudence.

Comité de la région du Nord-Est

Madame la juge de paix principale régionale Kathleen Bryant

La juge de paix Kathleen Bryant a adhéré au comité Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en juin 2008. Elle a été nommée juge de paix en 1994 et a siégé dans la région du Nord-Ouest de l'Ontario jusqu'en 1999. En juillet 1999, elle a déménagé à Sault Ste. Marie. Elle a été nommée juge de paix principale régionale pour la région du Nord-Est en juin 2008. Auparavant, M^{me} Bryant a occupé un poste d'administratrice des services sociaux. Elle a été membre de la East Kenora District Housing Authority, famille d'accueil et s'est engagée bénévolement dans sa communauté. Elle est mariée et mère de trois enfants d'âge adulte.

Madame la juge de paix principale régionale Jane E. Forth

La juge de paix Jane Forth a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'en juin 2008. La juge de paix Forth est née à Parry Sound, et, en 1968, est entrée au service du ministère du Procureur général en qualité d'administratrice judiciaire à la Cour de la famille, poste qu'elle a occupé jusqu'en 1980. Elle a été mutée à Sault Ste. Marie en 1981 en qualité d'administratrice judiciaire des divisions du droit criminel et de la famille de la Cour de justice de l'Ontario. En 1994, la province l'a nommée juge de paix à temps plein, et elle a présidé à Sault Ste. Marie jusqu'en 2005. En 2005, elle a été nommée juge de paix principale régionale pour la région du Nord-Est. La juge de paix Forth est responsable des ressources et de la bonne administration des tribunaux présidés par un juge de paix dans un territoire qui s'étend depuis Parry Sound au sud jusqu'à North Bay à l'est, et depuis les basses terres de la Baie James au nord jusqu'à Wawa et Hearst à l'ouest. Le bureau régional se trouve à Sudbury, ce qui impose à M^{me} Forth des déplacements considérables pour se rendre à son domicile, à Sault Ste Marie.

Monsieur le juge principal régional Richard Humphrey

Le juge Richard Humphrey, reçu au Barreau en 1974, a une expérience poussée du droit pénal et du droit de la famille. Il a exercé en cabinet privé, et, de 1980 à 1990, a été procureur adjoint de la Couronne à temps partiel, procédant alors à des poursuites en vertu du *Code criminel* et de la *Loi sur les infractions provinciales*, ainsi que juge suppléant à la Cour des petites créances de la Cour supérieure de justice.

Pendant de nombreuses années, le juge Humphrey a été un membre actif de la Sudbury & District Law Association, qu'il a présidée de 1987 à 1988. Il a fait partie du Barreau du Haut-Canada, de l'Advocates' Society et de la Criminal Lawyers Association pendant toute sa carrière. Le juge Humphrey a été membre de l'exécutif du conseil d'administration de la bibliothèque publique de Sudbury, de même que du conseil d'administration de l'Association canadienne des automobilistes (ACA) aux paliers national et local.

Le juge Humphrey a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario à Sudbury en juillet 1999. Il a été conseiller (famille) de l'Association des juges de l'Ontario et membre du groupe de travail sur l'évaluation créé par le comité directeur de la Cour de la famille. En juillet 2005, il a été nommé juge principal régional pour la région du Nord-est.

Peter M. MacLean, responsable, région du Nord-Est

Peter MacLean, de Haileybury, est directeur administratif du Collège Northern d'arts appliqués et de technologie. Il a fait partie du Far North East Training Board et du conseil des arts de Kirkland Lake. M. MacLean a également été membre du Kirkland and District Hospital Board et du comité de rédaction de la revue *Human Resources*.

Victor M. Power

Victor Power, de Timmins, a été le seizième maire de Timmins, élu en novembre 1980 après avoir été conseiller municipal pendant 12 ans. Son mandat à la mairie a été le plus long de l'histoire de la ville de Timmins. Pendant 20 ans, il a été maire de la deuxième municipalité de l'Ontario en superficie (1 224 milles carrés).

Parmi les points saillants de sa carrière de maire, M. Power a eu la mise en œuvre du programme de revitalisation du centre-ville, l'expansion de l'infrastructure dans toute la ville, la fondation de la Timmins Economic Development Corporation, la planification de projet du TeleTech Call Centre et du Shania Twain Centre, de même que la réussite du programme sur l'élimination de la dette. En 2007, la ville a renommé l'aéroport de Timmins en son honneur. M. Power a été décoré de l'Ordre du Canada en décembre 2008.

Nestor Prisco

Nestor Prisco, de North Bay, a été nommé shérif en 1974. Pendant 31 ans, il a assuré la gestion des activités de la Cour dans les districts judiciaires de Nipissing et de Parry Sound. Entre autres activités communautaires, il a été membre du conseil municipal de North Bay, et, pendant 39 ans du Club Rotary de North Bay; il a été président de la Bliss-Gillmor Non-Profit Housing Complex Inc., du conseil d'administration du collège universitaire Huron et de la Nipissing Parry Sound District Housing Authority. M. Prisco est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'Université Queen's.

Michael Shain

Michael Shain est directeur administratif de la clinique juridique de Manitoulin, située dans la collectivité de la Première nation Aundeck Omni Kaning, et il occupe ce poste depuis 1990. Admis au Barreau en 1985, il a exercé en droit criminel et en droit de la famille avant d'entrer au service de la clinique.

Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto et d'une maîtrise ès arts de l'Université Concordia. Il a reçu son diplôme en droit de l'Université de Windsor. M. Shain exerce en clinique, dans le domaine du droit des pauvres, et, en 2007, a été agréé par le Barreau du Haut-Canada en qualité de spécialiste en droit de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

En outre, M. Shain a enseigné l'anglais à temps partiel pour l'Université Laurentienne dans la collectivité de la Première nation M'Chigeeng; dans le cadre de ses activités communautaires, il est actuellement vice-président du conseil d'administration du Centre de santé de Manitoulin, membre de la Town of Northeast Manitoulin and the Islands Community Development Corporation, de même que président de la collecte de fonds pour le Manitoulin Sea Cadet Corps.

Ian M.G. Sinclair

Ian Sinclair, de Sudbury, est membre du cabinet d'avocats Sinclair & Sinclair, qui se spécialise dans le droit des affaires et le droit commercial, l'immobilier, les testaments et les successions. M. Sinclair est membre du conseil d'administration de la Sudbury Regional Hospital Foundation et du Sudbury Family YMCA. Il est aussi membre du Barreau du Haut-Canada, de l'Association du Barreau canadien, de l'Association du Barreau de l'Ontario, de la Sudbury and District Law Association, ainsi que du Rotary Club of Sudbury Sunrisers.

Kathleen Taylor

Kathleen Taylor, de Timmins, a fait des études en éthique, en philosophie et en droit à l'Université de Toronto, qui lui a décerné un baccalauréat ès arts en 1994. Elle a ensuite poursuivi ses études au Collège Centennial, où elle a obtenu un diplôme spécialisé d'assistante juridique. M^{me} Taylor travaille comme stagiaire en droit au cabinet Wallbridge, dans le domaine du préjudice personnel. Elle participe à de nombreuses activités et services communautaires.

Comité de la région du Nord-Ouest

Monsieur le juge principal régional Marc L. Bode

Le juge Marc Bode a intégré le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en août 2009. Il a été reçu au Barreau en 1980. Il a exercé le droit à Thunder Bay jusqu'à sa nomination comme juge, en janvier 2008. Il a été nommé juge principal régional de la région du Nord-Ouest en août 2009.

Deborah deBakker

Deborah deBakker, de Thunder Bay, a été nommée membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en février 2008. M^{me} deBakker est titulaire d'un baccalauréat de l'Université Queen's à Kingston et a obtenu un baccalauréat en droit de l'Osgoode Hall Law School. Elle a été reçue au Barreau de l'Ontario en 1979. Elle a exercé le droit dans le cabinet Weiler, Maloney, Nelson à Thunder Bay, d'où elle est aujourd'hui retraitée. M^{me} deBakker est présidente du Northwestern Ontario Writers Workshop, un groupe de 100 auteurs, et membre actif de la Thunder Bay Writers Guild. Elle a notamment été publiée dans la revue *Room* et dans le *Globe and Mail*. M^{me} deBakker est vice-présidente de la fondation communautaire de Thunder Bay, laquelle gère cinq millions de dollars en fiducie et octroie des subventions et des bourses d'études à de nobles causes et à des personnes du district de Thunder Bay. Elle a déjà été membre du comité fédéral des nominations à la magistrature (Nord et Est de l'Ontario). Elle est mariée, mère de quatre enfants et grand-mère de deux petits-enfants.

Monsieur le juge principal régional Donald G. Fraser

Le juge Donald Fraser a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'en août 2009. M. le juge Fraser a été admis au Barreau en 1976. En juin de 1988, il a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario. Nommé juge principal régional pour la région du Nord-Ouest le 1^{er} octobre 2004, il a vu son mandat de juge principal régional pour la région du Nord-Ouest reconduit à compter du 1^{er} octobre 2007. Le juge Fraser siège à Kenora.

Monsieur le juge de paix principal régional Bruce Leaman

Le juge de paix Bruce Leaman est devenu membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en août 2008. Il est né à Kingston et a grandi à Thunder Bay, en Ontario. Il a fait ses études à l'Université Lakehead (1980 à 1983), où il a obtenu un baccalauréat en histoire et en sciences politiques. De 1983 à 1986, il a fréquenté la section de common law de l'Université d'Ottawa et a obtenu son diplôme LL.B. M. Leaman a été reçu au barreau en 1988 et a exercé en droit familial, en droit pénal et comme avocat plaidant de manière générale dans deux cabinets à Thunder Bay; entre 1988 et 1994, il a plaidé dans des poursuites provinciales et fédérales. Il a siégé comme juge de paix principal régional de la région du Nord-Ouest de 2000 à 2006 et de 2008 à aujourd'hui.

Rob Moorley

Rob Moorley vit à Kenora depuis 27 ans. Il a aussi résidé à Red Lake, Sioux Lookout et Pickle Lake. Antérieurement au service du ministère des Richesses naturelles en qualité de spécialiste principal des ressources en terres et en eau, il a pris sa retraite après 32 ans de service. M. Moorley se consacre maintenant à des activités de plein air. Marié depuis 27 ans, il est père de deux enfants, une fille et un garçon. M. Moorley a travaillé comme bénévole à Kenora dans le cadre de plusieurs sports – dont le hockey, la natation, le baseball et le soccer –, et il a fait partie de nombreux comités de la municipalité.

Madame la juge de paix principale régionale Marjorie Pasloski

La juge de paix Marjorie Pasloski a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'en août 2008. La juge de paix Pasloski a été nommée juge de paix en février 1989. Depuis cette première nomination jusqu'en août 1995, elle a siégé comme présidente à temps partiel dans le Nord-Ouest de l'Ontario. En 1995, son mandat a été reconduit à titre de juge de paix présidente à temps plein. Elle siège surtout à Kenora, mais son poste exige des déplacements considérables dans tout le district. Depuis deux ans elle est juge de paix principale régionale pour la région du Nord-Ouest.

Avant de devenir juge de paix, M^{me} Pasloski a occupé divers postes en nursing, administration hospitalière, traitement de la toxicomanie et systèmes correctionnels. Elle réside dans le Nord-Ouest de l'Ontario depuis de nombreuses années, mais a vécu et travaillé pendant de longues périodes en Saskatchewan et au Québec, pour des raisons d'études, d'emploi et de famille. Ces expériences, de même que des voyages personnels d'un océan à l'autre, lui ont fourni d'excellentes occasions d'observer et d'apprécier la beauté de notre pays et la diversité de ses habitants.

James Clifford Retson

James Retson, de Kenora, est directeur administratif de la Kenora Association for Community Living. Il a obtenu un baccalauréat en psychologie de l'Université de Colombie-Britannique, un baccalauréat en droit de l'Université de Toronto et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Dalhousie. Membre du Barreau de la Nouvelle-Écosse, il a exercé à Truro (N.-É.) de 1974 à 1982 avant de s'installer à Kenora, en Ontario. M. Retson a été conseiller municipal à la ville de Truro; membre de la Colchester and Nova Scotia Multicultural Association; membre du comité d'action positive et des droits de la personne de Truro et district; de même que membre du comité des droits de la personne du service de police de Kenora. Il a fait partie de nombreux autres comités, conseils et commissions, à Truro et à Kenora. Il participe à la simulation de l'Assemblée des Nations Unies qui se tient à Winnipeg, au Manitoba, et a déjà été président du Club Rotary de Kenora. Il milite activement en faveur de la communauté des personnes handicapées depuis plus de 30 ans.

Gord Sweeney

Gord Sweeney, de Keewatin, a enseigné la biologie et les sciences pendant 32 ans avant de prendre sa retraite en 2006. Il a été chef de son département des sciences pendant 20 ans et bénévole au sein de nombreux organismes, dont l'Organisation de la patrouille canadienne du ski, la Croix-Rouge, la Société canadienne du cancer et Études d'oiseaux Canada. Parmi ses autres activités bénévoles, on retrouve l'entraînement en volley-ball et soccer, la supervision d'excursions éducatives dans la nature et la présidence de foires scientifiques régionales dans le Nord-Ouest de l'Ontario depuis 19 ans. Retraité, M. Sweeney continue d'enseigner à titre suppléant, et il s'adonne au canotage, à la randonnée pédestre et au voyage avec son épouse Kim.

Laurence Tulloch, responsable, région du Nord-Ouest

Laurence Tulloch, de Thunder Bay, a récemment pris sa retraite de son poste d'agente de supervision du conseil du secteur scolaire de district de Summer Beaver. Le Conseil a réalisé le transfert de responsabilités pour l'éducation à l'Autorité scolaire de la Première nation Nibinamik. Membre actif de sa collectivité, M. Tulloch est président sortant du Club Rotary de Thunder Bay. En couronnement de ses efforts continus au nom du club et de la collectivité, M. Tulloch a été nommé « Rotarian of the Year » en 2007. Il a été coordonnateur du bénévolat pour le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer de Thunder Bay ces cinq dernières années. M. Tulloch a été président de la Science Teachers' Association of Ontario et récipiendaire du prix provincial de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario pour ses réalisations en perfectionnement professionnel. Marié, il a deux enfants et deux merveilleux petits-enfants.

Beverley E. Wexler

Beverly Wexler, de Kenora, a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'à sa démission le 23 mars 2009. M^{me} Wexler a reçu un baccalauréat en droit civil et un baccalauréat en common law de l'Université McGill en 1976 et 1977; elle a été admise au Barreau de l'Ontario en 1979, à Toronto. Elle a été procureure adjointe de la Couronne à North York pendant quatre ans, puis s'est installée dans le Nord-Ouest de l'Ontario en 1984. Elle est associée et gestionnaire du cabinet d'avocats Gibson & Wexler de Kenora, qui se spécialise en droit criminel dans toute l'étendue du district et dans les collectivités autochtones éloignées. Elle a une expérience poussée du droit de la famille et de la protection de l'enfance.

M^{me} Wexler est membre de la Commission ontarienne d'examen et du panel des examinateurs professionnels du Barreau du Haut-Canada. Elle a déjà fait partie du conseil d'administration d'Aide juridique Ontario, de la Commission du consentement et de la capacité, de la Lake of the Woods Business Incentive Corporation, du conseil d'administration du Mount Evergreen et du Keewatin Patricia School Board Parent Advisory Council.

Comité de la région de Toronto

Ana Bailao

Ana Bailao, de Toronto, a été nommée membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en février 2008. Elle est actuellement directrice du développement stratégique des affaires et de la commercialisation à GlobeStar Systems, un fournisseur de solutions sans fil intégrées de calibre mondial qui améliore la mobilité au travail et augmente la productivité des milieux d'affaires. Avant d'occuper ces fonctions, elle a travaillé dans les secteurs privé et public, où elle a acquis une grande expertise en relations gouvernementales, en développement des

affaires et en communications. L'engagement communautaire et le leadership de M^{me} Bailao dans plusieurs organismes comme la Federation of Portuguese Business and Professionals, le Working Women Community Centre, la Chambre de commerce de l'Union européenne à Toronto et la Society of Portuguese Disabled Persons Building Fund, pour n'en nommer que quelques-uns, ont été reconnus par le président du Portugal en 2006, qui l'a décorée de l'ordre national du Portugal (Ordem do Infante D. Henrique).

Monsieur le juge principal régional Robert G. Bigelow

Le juge Robert Bigelow a reçu un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto en 1973 et un baccalauréat en droit de l'Université Queens en 1980. De 1982 à 1993, exerçant à titre indépendant dans le domaine du droit pénal et correctionnel, il a plaidé devant des tribunaux administratifs tels que la Commission ontarienne des libérations conditionnelles et la Commission nationale des libérations conditionnelles, lors de procès et d'appels au criminel, de brefs de prérogative devant la Cour supérieure de la province et de requêtes auprès de la Cour fédérale. En 1993, il a été nommé juge de la Cour provinciale à la Cour de justice de l'Ontario.

De 2001 à 2006, le juge Bigelow a été juge administratif à l'Old City Hall, le tribunal criminel de première instance le plus important du Canada, où il a coordonné l'affectation des juges ainsi que le rôle des tribunaux des cautionnements et de première instance, et représenté les intérêts des juges au plan de la gestion des tribunaux et de la gestion d'instances prolongées. En septembre 2006, il a été nommé juge principal régional au Bureau du juge principal régional – région de Toronto, Cour de justice de l'Ontario.

Paul Brookes

Paul Brookes, de Toronto, est le président fondateur de Metropolis Media, une agence de marketing interactif ayant son siège social à Toronto qui offre des services de communication d'entreprise et de développement dans les nouveaux médias à des agences de publicité, à des organismes gouvernementaux et à des entreprises Fortune 500 en Amérique du Nord et au Royaume-Uni. M. Brooks est également le directeur du CDAM Global Opportunities Fund, un fonds commun de placement géré par Chamberlain Davies Asset Management de Londres. Par ailleurs, il est engagé dans de nombreux groupes communautaires, notamment la Northlea Home and School Association, et est membre de la Toronto Sigma Chi Alumni Association au sein de laquelle il a été président des communications pendant près de dix ans. Il est diplômé du programme de gestion des affaires de l'Université Ryerson (B.A.A. spécialisé en économie et marketing).

Matthew Certosimo

Matthew L.O. Certosimo est associé et gestionnaire d'un groupe de pratique pour le groupe d'emploi et de travail chez Borden Ladner Gervais s.r.l. à Toronto. M. Certosimo conseille des employeurs des secteurs privé et public et agit en leur nom sur des questions de droit des relations de travail et d'emploi, notamment les congédiements injustifiés, l'arbitrage des griefs, les négociations collectives, la défense contre des accusations en matière de santé et sécurité et la réponse aux plaintes en matière de droits de la personne. Il conseille aussi des employés dans des litiges liés à l'emploi. Il est actuellement professeur adjoint (droit du travail) au Woodsworth College de l'Université de Toronto, et ancien professeur adjoint à l'École de droit de l'Université Western Ontario.

Au nombre de ses activités récentes, il a été rédacteur en chef de *Executive Employment*, publication trimestrielle de Federated Press, et il a signé *Ontario Employment and Labour Law & Commentary (LexisNexis)* et *Federal Employment and Labour Law & Commentary (LexisNexis)*; il est coauteur de *Just Cause : The Law of Summary Dismissal in Canada (Canada Law Book)*. M. Certosimo est aussi coauteur de *Understanding Ontario's Employment Standards Act, 2000* et

de *Recent Developments in Union Certification and Decertification*, de même que de *Dismissals in the Unionized Workplace* et de *The Regulation of Picketing*, ouvrages publiés par Carswell. Il prend souvent la parole lors de conférences sur le droit de l'emploi et du travail, qu'il préside également (ainsi, il copréside régulièrement des audioconférences à Lancaster House). Son nom figure dans *PLC Which Lawyer?*, *The 2009 Expert/American Lawyer Guide to the Leading 500 Lawyers in Canada* et le répertoire Martindale-Hubbell.

M. Certosimo est diplômé de l'Université Wilfrid Laurier University et de l'École de droit de Dalhousie, et il a été admis au Barreau en 1995.

Halla Elias

Halla Elias, de Toronto, a été nommée membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en mai 2009. M^{me} Elias est directrice du recrutement professionnel aux bureaux de Toronto de Borden Ladner Gervais. Ses principales tâches sont le recrutement d'étudiants pour l'été et de stagiaires, l'établissement de programmes ainsi que le recrutement d'avocats. Avant d'occuper ces fonctions, elle exerçait le droit au Corporate Commercial Group. M^{me} Elias a fréquenté la faculté de droit de l'Université Queen's et obtenu un baccalauréat ès arts avec spécialisation de l'Université de Windsor. Elle a été reçue au Barreau en 2002 et travaille chez Borden Ladner Gervais depuis 2000. Pendant trois ans, elle a été bénévole pour les Guides du Canada.

Jeffrey Kehoe

Jeffrey Kehoe, de Toronto, a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'en février 2008. M. Kehoe est directeur du contentieux relatif à l'application des lois à l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières de Toronto. Il a antérieurement été avocat plaidant au ministère de la Justice et procureur adjoint de la Couronne au ministère du Procureur général. Parmi ses activités communautaires, il s'occupe d'entraînement au sein de la North Toronto Hockey Association et de la North Toronto Soccer Association.

Lally Marwah

Lally Marwah, de Toronto, a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'à sa démission le 31 janvier 2009. M. Marwah a réussi de belles carrières professionnelles à IBM, à Nortel Networks et comme directeur d'un organisme provincial. Il a aussi enseigné à l'Université de Toronto et siégé aux conseils d'administration d'établissements industriels et d'enseignement de premier plan. Il participe à des groupes de discussions professionnels à l'échelle mondiale; il préside notamment l'élaboration de normes ISO internationales. Parmi ses apports à la collectivité, citons la direction d'une campagne de Centraide, l'association à des musées pour des initiatives culturelles et du bénévolat pour des organismes communautaires locaux.

Madame la juge de paix principale régionale Diane M. McAleer

La juge de paix Diane McAleer a été nommée à la Cour de justice de l'Ontario à titre de juge de paix le 1^{er} juin 1990. En décembre 2005, elle a été nommée au poste de juge de paix et chef régionale de l'administration pour Metro Ovest. Puis elle a été nommée juge de paix principale régionale pour la région de Toronto, en février 2007. La juge de paix McAleer a été nommée au Comité des normes de conception des locaux de la Cour de justice de l'Ontario par la juge en chef en mai 2007 et au Comité consultatif sur la Justice juste-à-temps de la Cour de justice de l'Ontario en octobre 2008. Avant sa nomination à la magistrature, elle a occupé le poste de poursuivant provincial de 1982 à 1988, et de poursuivant provincial principal pour la région de Toronto de 1988 à 1990.

M^{me} McAleer est membre de plusieurs comités du juge en chef adjoint et coordonnatrice des juges de paix puisqu'elle fait partie du Comité de direction des juges de paix. Elle est aussi membre du personnel enseignant de l'Institut national de la magistrature, et elle a récemment participé à un panel d'examen de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration judiciaire de l'Université Brock et d'un baccalauréat en sciences politiques et administration publique de l'Université de Toronto.

Kathy Narraway

Kathy Narraway, de Toronto, a pris sa retraite en 2008, après avoir été au service du conseil scolaire de Peel pendant plus de 30 ans. Elle avait antérieurement été directrice adjointe puis directrice de l'école secondaire Glenforest, directrice adjointe de l'école secondaire Bramalea, directrice adjointe puis directrice de l'éducation permanente, et chef du secteur mathématique à l'école secondaire Central Peel. M^{me} Narraway a déjà fait partie du conseil d'administration de Our Place Peel (centre d'hébergement pour jeunes) et elle est actuellement présidente de l'Oxbow Community Club. Ses activités communautaires de longue date comprennent le bénévolat au sein de Triangle Prom for Queer Youth, des séances d'entraînement au basketball, ainsi que l'organisation d'une collecte de fonds et de danses communautaires annuelles au profit de la ligne d'écoute téléphonique pour les jeunes. Elle est titulaire d'un baccalauréat en éducation de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en sciences de l'Université Queen's.

Seth Rudin, responsable, région de Toronto

Seth Rudin a été membre régional du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix pour la région de Toronto jusqu'en juin 2009, où il a été nommé comme un membre principal. Prière de consulter la biographie de Seth Rudin dans la section sur les principaux membres du Comité à la page 19.

Comité de la région de l'Ouest

Mary Louise Dagenais

Mary Dagenais, de Windsor, est gestionnaire à l'Eldson Medicine Professional Corporation. Elle est présidente de la section de Windsor de l'Aide à l'enfance Canada et membre du comité de collecte de fonds de Family Respite Services. M^{me} Dagenais a déjà fait partie du comité consultatif du Windsor Centre for the Creative Arts et elle a participé aux collectes de fonds de la Société Alzheimer dans les comtés de Windsor et d'Essex.

Samira El-Hindi

Samira El-Hindi, mère de deux enfants, est une femme d'affaires indépendante et prospère, qui a voué son temps, ses ressources et ses compétences d'entrepreneure à de nombreuses causes caritatives et philanthropiques. Elle a travaillé dans des secteurs touchant les enfants, la pauvreté, l'éducation, la violence familiale, la formation à la petite entreprise et le dialogue interconfessionnel. Organisatrice et collectrice de fonds hors pair pour le compte de 20 entités distinctes depuis une dizaine d'années, elle s'est taillé une réputation enviable dans le Sud-Ouest de l'Ontario.

M^{me} El-Hindi est membre du conseil d'administration de la St. Joseph Healthcare Foundation et présidente du Women's Leadership Council. Elle est également administratrice pour la popote roulante et a servi des repas aux personnes âgées pendant les sept dernières années. Elle a été directrice administrative de WEBB (Women Engaging in Bridge Building).

M^{me} El-Hindi a dirigé avec succès les activités de financement de plusieurs organismes philanthropiques, dont Wraparound, London Muslim Mosque, Grandes Sœurs, Y for The Kids et Braz for The Cause. Ses efforts humanitaires ont dépassé les limites de la ville lorsqu'elle a lancé l'initiative « Passion For Sudan », qui l'a amenée au Soudan au début de 2007 avec un groupe de femmes de London.

Doug Ferguson

Doug Ferguson, de London, a en 2003 été nommé directeur des services juridiques communautaires; il est professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université Western Ontario. Diplômé en droit de l'Université Western en 1981, il est retourné aux études à l'Université d'Ottawa, pour obtenir un baccalauréat en administration en 1977 et un baccalauréat spécialisé en commerce en 1978. Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 1983, et, en 1988, est entré au cabinet Bitz, Szemenyei, Ferguson & MacKenzie LLP (maintenant Szemenyei Kirwin MacKenzie LLP), dont il est plus tard devenu un associé. M. Ferguson exerce dans les secteurs des affaires civiles, des testaments, des successions et du droit fiscal.

De 1994 à 2003, M. Ferguson a été procureur de la Couronne et traité des affaires de poursuites fiscales intentées par l'Agence du revenu du Canada. Il a enseigné la procédure civile au programme de préparation au Barreau à London pendant plusieurs années, et il a été membre et président de la Commission du consentement et de la capacité au ministère de la Santé de l'Ontario de 1989 à 1998 et de 2004 à 2008.

Jeanine E. LeRoy

Jeanine E. LeRoy exerce en droit criminel depuis 1993, et elle est agréée par le Barreau du Haut-Canada comme spécialiste du droit criminel. Elle possède une expérience poussée de la plaidoirie dans toute la région du Sud-Ouest de l'Ontario; elle plaide régulièrement en appel devant la Cour d'appel et la Cour supérieure de justice de l'Ontario. M^{me} LeRoy a été directrice de la Criminal Lawyers' Association (Ontario) et trésorière de la Criminal Lawyers' Association (London). Elle est membre de l'Advocates' Society et œuvre au sein de nombreux comités en rapport avec des enjeux particuliers de sa profession. M^{me} LeRoy est régulièrement invitée à se prononcer sur des questions juridiques pour des organismes aussi variés que la Crown Attorneys' Association, les juges de la Cour de justice de l'Ontario, le Collège de police de l'Ontario, la Police provinciale de l'Ontario, le service de police de London, la Criminal Lawyers' Association et l'Advocate's Society. Elle est en outre professeure à l'École de droit de l'Université Western Ontario et participe à son programme de mentorat.

Madame la juge principale régionale Kathleen McGowan

La juge Kathleen McGowan a joint le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en mai 2008. Elle a obtenu son LL.B de l'Université Western Ontario en 1975 et a été reçue au Barreau en 1977. Elle a exercé la fonction de procureure adjointe de la Couronne dans le comté de Middlesex de 1977 à 1986 et celle de procureure de la Couronne dans le comté d'Elgin (elle est la première femme à avoir obtenu ce poste en Ontario) de 1986 à 1990. La juge McGowan a été nommée à la Cour de justice de l'Ontario en 1990. Elle a siégé comme juge et chef de l'administration locale pour la Ville de St. Catharines de 1993 à 1997 et pour la Ville de London, de 2004 à 2008. En mai 2008, elle a été nommée juge principale régionale pour la région de l'Ouest. Elle a fait partie de la haute direction de la Conférence des juges de l'Ontario et de l'Association canadienne de juges des cours provinciales et participe toujours à des comités au sein de ces deux organisations. Elle est actuellement membre du Comité de direction du juge en chef et préside le Comité des normes de conception des locaux de la Cour de justice de l'Ontario.

Mary McLaughlin, responsable, région de l'Ouest

Mary McLaughlin, de London, est présidente et associée d'Excalibur Communications, où elle se spécialise dans les communications stratégiques, les communications de crise et les relations gouvernementales. Plus tôt dans sa carrière, elle a été cadre supérieure d'une société financière nationale et d'une grande société de la Couronne avant de cofonder la Fondation des mines terrestres du Canada. Dans le cadre de ses activités communautaires, M^{me} McLaughlin est actuellement présidente du conseil d'administration de King's University College à l'Université Western Ontario et présidente du comité des relations avec les employés. M^{me} McLaughlin a antérieurement été présidente de la St. Jerome's University à l'Université de Waterloo et membre du Comité consultatif ministériel sur les nominations à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Monsieur le juge de paix principal régional Frank Squires

Le juge de paix Frank Squires a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'en juin 2008. Le juge de paix Squires a été nommé à la Cour de l'Ontario en 1974, alors qu'il était déjà administrateur de la Cour au ministère du Procureur général à Brantford. Lors de l'adoption des nominations à temps plein des juges de paix en 1994, il a accepté un nouveau mandat à Kitchener. Il a été juge de paix et chef de l'administration à Kitchener, à Guelph et à London avant son affectation actuelle de juge de paix principal régional pour la région de l'Ouest, en décembre 2004.

Monsieur le juge de paix principal régional Stewart Taylor

Le juge de paix Stewart Taylor a intégré le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en juin 2008. Il a été nommé juge de paix en août 2001. En juin 2008, il a été nommé juge de paix principal régional pour la région de l'Ouest. Auparavant, il a été directeur d'une école publique, conseiller et maire d'Owen Sound.

Monsieur le juge principal régional Bruce Thomas

Le juge Bruce Thomas a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'en février 2008, moment où il a été nommé à la Cour supérieure de justice. Le juge Thomas est devenu membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en septembre 2007. Il a obtenu son baccalauréat en droit de l'Université de Windsor en 1979. Admis au Barreau en 1981, il a exercé sa profession dans le Sud-Ouest de l'Ontario. En mai 1999, il a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario, et le juge en chef l'a affecté à Chatham. Le juge Thomas a été membre du conseil d'administration de la Conférence des juges de l'Ontario de 2002 à 2007 et président du comité de la formation (droit criminel) pour la Cour de justice de l'Ontario de 2005 à 2007. Il a été nommé juge principal régional pour la région de l'Ouest de la Cour de justice de l'Ontario en date du 1^{er} septembre 2007.

Eileen Viola

Eileen Viola, de Bright's Grove, a été enseignante de 1968 à 2001 au sein de divers conseils scolaires, y compris le conseil scolaire de Lambton-Kent, le conseil scolaire de Peel County et le conseil scolaire de Sudbury. Elle est actuellement pianiste dans le cadre du Bluewater Health Music Therapy Program et du Polysar Glee Club. M^{me} Viola a antérieurement été membre de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario et de l'Ontario Modern Language Teachers' Association. Elle est titulaire d'une maîtrise en éducation de l'Université de Windsor.

Annexe C FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Version de janvier 2008



FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX

À lire soigneusement avant de remplir.

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix tient à remercier les personnes qualifiées qui souhaitent être nommées juges de paix.

La responsabilité du Comité aux termes de la *Loi sur les juges de paix* est de classer les candidats sélectionnés pour une entrevue selon les catégories «Non qualifié», «Qualifié» ou «Hautement qualifié». Les candidats seront conviés à une entrevue après examen et évaluation de leur formulaire de candidature dûment rempli.

Le Comité ne prendra en considération que les demandes dactylographiées. Les candidats doivent présenter une demande distincte pour chaque région où ils souhaitent être nommés. Ils doivent fournir chaque demande en **onze exemplaires**.

Veillez noter qu'à compter du 10 janvier 2008, les demandes livrées en main propre à l'adresse du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix au 720, rue Bay ne seront plus acceptées à cet emplacement. Toutes les demandes envoyées par service de messagerie, par la poste ou en main propre **doivent** être soumises à l'adresse suivante :

Le coordonnateur
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
A/S Services de distribution du courrier du ministère des Services gouvernementaux
et des Services aux consommateurs
77, rue Wellesley Ouest, salle M2B-18
Édifice MacDonald, Queen's Park
Toronto ON M7A 1N3

Les candidats doivent fournir **UNIQUEMENT** les justificatifs mentionnés dans la demande. **AUCUNE** autre pièce, telle que lettre de référence ou curriculum vitae, ne sera prise en compte. Veuillez également fournir les noms et coordonnées de quatre répondants dans le formulaire de demande.

Les personnes qui sont, ou ont été, membres d'un organisme de réglementation professionnelle (comme le Barreau du Haut-Canada ou l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, par exemple) doivent remplir le formulaire Communication de renseignements (et le Formulaire d'autorisation et clause exonératoire de la Lawyers' Professional Indemnity Company, s'il y a lieu), ainsi que le Formulaire d'autorisation de vérification de sécurité. (Annexes « A » à « C » inclusivement).

Le Comité garantit la confidentialité de tous les renseignements réunis. Il peut, à l'occasion, chercher à obtenir des renseignements auprès d'autres sources, dans ce cas, il fera de son mieux pour préserver la confidentialité.

Les candidats qui souhaitent apporter des précisions sur leurs antécédents peuvent le faire à la page 12.

Reportez-vous à la dernière page avant de soumettre votre demande.

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX CONFIDENTIEL

Nom de famille :

Prénoms :

Date de naissance : A / M / J Masculin Féminin
(Facultatif)

Adresse domiciliaire :
Rue, numéro, appartement

Ville, province et code postal

Téléphone : indicatif régional et numéro

Autre numéro de téléphone, p.ex., téléphone cellulaire

Adresse du bureau :
(le cas échéant) Rue, numéro, bureau

Ville, province et code postal

Téléphone : indicatif régional et numéro

Courriel :

Je, soussigné, _____, autorise par la présente le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix à se renseigner discrètement, le moment venu, pour savoir si j'ai les qualités requises pour être nommé juge de paix.

Signature _____

Date A / M / J _____

JPAAC 12008

1 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX CONFIDENTIEL

Région visée par la demande

L'Ontario est divisé en sept régions judiciaires. Les candidats doivent présenter un formulaire de demande distinct pour chaque région pour laquelle ils postulent. Les juges de paix sont affectés à un « tribunal d'attache » situé dans leur région. Le tribunal d'attache est l'endroit où vous serez affectés la plupart du temps. Les juges de paix doivent se déplacer fréquemment dans leur région et, à l'occasion, dans toute la province, selon les instructions du juge régional principal ou du juge de paix régional principal, notamment pour se rendre dans les endroits où ils président des sessions.

Nota : Les candidats doivent assumer leurs frais de déménagement.

Voici la liste des sept régions judiciaires, suivie de la liste des tribunaux (« d'attache ») situés dans chaque région. Le tribunal d'attache d'un candidat retenu dans la région de Toronto sera désigné au moment de la nomination. Veuillez indiquer LA région pour laquelle vous postulez dans le formulaire de demande et cocher les tribunaux de la région où vous acceptez d'être affecté.

RÉGION DU CENTRE-OUEST :

- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|---|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Brampton | <input type="checkbox"/> Cayuga | <input type="checkbox"/> Niagara Falls | <input type="checkbox"/> Welland |
| <input type="checkbox"/> Brantford | <input type="checkbox"/> Hamilton | <input type="checkbox"/> Orangeville | |
| <input type="checkbox"/> Burlington | <input type="checkbox"/> Milton | <input type="checkbox"/> Simcoe | |
| <input type="checkbox"/> Caledon East | <input type="checkbox"/> Mississauga | <input type="checkbox"/> St. Catharines | |

RÉGION DE L'OUEST :

- | | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Chatham | <input type="checkbox"/> Kitchener | <input type="checkbox"/> Sarnia | <input type="checkbox"/> Walkerton |
| <input type="checkbox"/> Goderich | <input type="checkbox"/> London | <input type="checkbox"/> St. Thomas | <input type="checkbox"/> Windsor |
| <input type="checkbox"/> Guelph | <input type="checkbox"/> Owen Sound | <input type="checkbox"/> Stratford | <input type="checkbox"/> Woodstock |

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX CONFIDENTIEL

RÉGION DU CENTRE-EST :

- | | | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Barrie | <input type="checkbox"/> Cobourg | <input type="checkbox"/> Newmarket | <input type="checkbox"/> Oshawa |
| <input type="checkbox"/> Bracebridge | <input type="checkbox"/> Lindsay | <input type="checkbox"/> Orillia | <input type="checkbox"/> Peterborough |

RÉGION DE L'EST :

- | | | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Belleville | <input type="checkbox"/> Kingston | <input type="checkbox"/> Ottawa | <input type="checkbox"/> Picton |
| <input type="checkbox"/> Brockville | <input type="checkbox"/> L'Orignal | <input type="checkbox"/> Pembroke | |
| <input type="checkbox"/> Cornwall | <input type="checkbox"/> Napanee | <input type="checkbox"/> Perth | |

RÉGION DE TORONTO :

RÉGION DU NORD-EST :

- | | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Cochrane | <input type="checkbox"/> Haileybury | <input type="checkbox"/> Parry Sound | <input type="checkbox"/> Sudbury |
| <input type="checkbox"/> Gore Bay | <input type="checkbox"/> North Bay | <input type="checkbox"/> Sault Ste. Marie | <input type="checkbox"/> Timmins |

RÉGION DU NORD-OUEST :

- | | | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Dryden | <input type="checkbox"/> Fort Frances | <input type="checkbox"/> Kenora | <input type="checkbox"/> Thunder Bay |
|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|

Chaque année, les sept (7) régions publieront des annonces à cet effet. Si vous avez l'intention de présenter une demande ou si vous avez déjà présenté une demande à une région autre que celle pour laquelle vous présentez une demande actuellement, vous **DEVEZ** cocher la ou les cases pertinentes ci-dessous :

- | | | |
|--|-----------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> CENTRE-OUEST | <input type="checkbox"/> OUEST | |
| <input type="checkbox"/> CENTRE-EST | <input type="checkbox"/> EST | |
| <input type="checkbox"/> NORD-OUEST DE | <input type="checkbox"/> NORD-EST | <input type="checkbox"/> TORONTO |

Je comprends que je devrai me rendre dans d'autres tribunaux que le tribunal d'attache à la demande du juge régional principal ou du juge de paix régional principal.

Je comprends que les demandes de transfert du tribunal d'attache des juges de paix ne sont approuvées qu'exceptionnellement pendant les cinq premières années de leur nomination.

JPAAC 12008

3 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

EXPLIQUEZ POURQUOI VOUS SOUHAITEZ ÊTRE NOMMÉ JUGE DE PAIX

Expliquez en quoi consiste, selon vous, le rôle d'un juge de paix et pourquoi vous souhaitez remplir cette charge.

JPAAC 12008

4 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

ÉTUDES

Récapitulez brièvement vos études, y compris le nom de l'établissement, le nombre d'années où vous l'avez fréquenté, le diplôme obtenu.

Veillez fournir copie de votre diplôme d'études postsecondaires **ou** une lettre de l'établissement attestant que vous avez obtenu le diplôme **ou** expliquer pourquoi vous ne pouvez fournir ni l'un ni l'autre.

Études postsecondaires :

Études secondaires :

Formation permanente :

Honneurs /Distinctions académiques :

LANGUES PARLÉES

Maîtrisez-vous suffisamment bien l'anglais pour pouvoir le lire, l'écrire et le parler? Oui
Non

Maîtrisez-vous suffisamment bien le français pour pouvoir le lire, l'écrire et le parler? Oui
Non

Nota : Les langues officielles des tribunaux de l'Ontario sont l'anglais et le français. Il est possible qu'on vous demande de passer un test de compétence dans la langue que vous dites maîtriser.

Veillez indiquer quelles autres langues vous parlez couramment :

JPAAC 12008

5 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

ANTÉCÉDENTS PROFESSIONNELS

Veillez décrire votre expérience professionnelle en mentionnant dans l'ordre chronologique tous les postes que vous avez occupés, indiquez clairement la durée de chaque expérience, et fournissez le nom de tous vos employeurs depuis 10 ans (au minimum).

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES ET CIVIQUES

Veillez décrire brièvement les activités auxquelles vous avez participé, et la durée de votre engagement communautaire ou civique.

JPAAC 12008

6 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

ADHÉSION ET/OU PARTICIPATION À DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Veillez fournir des renseignements sur votre adhésion à des associations professionnelles. Décrivez brièvement votre participation à des associations, en dehors de celles dont vous êtes membre payant, et la durée de cet engagement.

PUBLICATIONS

N'hésitez pas à mentionner ici des publications qui dépassent le cadre juridique.

JPAAC 12008

7 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

EXPÉRIENCES DE LA VIE

En quoi vos compétences et aptitudes, qualités personnelles, études et expérience, et notamment votre expérience du travail communautaire, vous aideront-elles à assumer les responsabilités d'un juge de paix? Vous devez expliquer de quelle façon votre expérience du travail communautaire vous aidera à assumer vos responsabilités de juge de paix.

J/PAC 12008

8 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET AUTRES

1. Avez-vous déjà été reconnu coupable d'un acte criminel ou d'une infraction par un tribunal pour lesquels vous n'avez pas obtenu de pardon?
Oui Non
2. Êtes-vous présentement accusé d'un acte criminel ou d'une infraction?
Oui Non
3. Êtes-vous présentement partie dans une action au civil?
Oui Non
4. Êtes-vous en défaut de paiement de pension alimentaire familiale?
Oui Non
5. Avez-vous déjà déclaré faillite ou fait face à des difficultés financières graves?
Oui Non
6. Avez-vous des comptes en souffrance avec Revenu Canada ou un organisme provincial semblable?
Oui Non
7. Faites-vous présentement l'objet d'une ordonnance judiciaire?
Oui Non
8. Si vous avez répondu par l'affirmative à l'une de ces questions, veuillez élaborer.

J/PAC 12008

9 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

QUESTIONS PERSONNELLES ET AUTRES (suite)

9. Veuillez mentionner tous les problèmes d'ordre physique, affectif ou psychologique (y compris les problèmes d'alcool ou de drogues) pouvant influencer sur votre aptitude à remplir les fonctions de juge de paix.
10. Y a-t-il quoi que ce soit dans votre passé ou votre situation présente qui pourrait avoir des conséquences négatives sur vous ou sur la Cour de justice de l'Ontario et devrait être dévoilé? Si vous n'avez rien à signaler, veuillez le préciser.

J/PAC 12008

10 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

DÉPLACEMENTS ET FONCTIONS JUDICIAIRES

Les juges de paix auront à se déplacer dans la région où ils ont été affectés et, à l'occasion, ailleurs dans la province. L'essentiel de leur travail se fait pendant les heures normales de bureau, mais ils peuvent être sollicités à tout moment de la journée, ainsi qu'en fin de semaine et les jours fériés. Les juges de paix peuvent être affectés à des quarts de 12 heures au Centre de télémandat provincial ou un autre emplacement. Les affectations des juges de paix sont décidées par le juge régional principal ou le juge de paix régional principal.

Si vous avez des restrictions quant à certaines périodes ou certains lieux, veuillez l'indiquer ci-dessous.
Si vous n'avez aucune restriction, veuillez le préciser.

COMPÉTENCES EN INFORMATIQUE

Une fois nommés, les juges de paix reçoivent un ordinateur. Ils doivent avoir des compétences de base en informatique. Veuillez indiquer votre niveau de compétence.

J/PAC 12008

11 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

FACULTATIF

Si vous souhaitez apporter des précisions sur vos antécédents, veuillez le faire ci-dessous :

JAC-10000

12 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

RÉPONDANTS - FOURNIR L'ADRESSE ET LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

NE JOIGNEZ AUCUNE LETTRE DE RÉFÉRENCE. Veuillez fournir le nom de **QUATRE** répondants dont au moins un a une expérience directe et récente de votre engagement communautaire et au moins un a une expérience directe et récente de votre travail professionnel. Il est très important de fournir leur numéro de téléphone au domicile (vérifiez que ce numéro est le bon).

Le Comité garantit la confidentialité de tous les renseignements. Il peut, à l'occasion, chercher à obtenir des renseignements auprès d'autres sources, dans ce cas, il fera de son mieux pour préserver la confidentialité. Il est possible que le Comité communique avec vos répondants.

Veuillez préciser la catégorie à laquelle appartient vos répondants : « **expérience professionnelle** » ou « **autre** » et **donnez leurs numéros de téléphone actuels au domicile ET au bureau.**

1. Nom : _____ Expérience professionnelle Autre

Adresse :
Tél. au bureau/Indicatif régional - - - Tél. au domicile/Indicatif régional - - -

2. Nom : _____ Expérience professionnelle Autre

Adresse :
Tél. au bureau/Indicatif régional - - - Tél. au domicile/Indicatif régional - - -

3. Nom : _____ Expérience professionnelle Autre

Adresse :
Tél. au bureau/Indicatif régional - - - Tél. au domicile/Indicatif régional - - -

4. Nom : _____ Expérience professionnelle Autre

Adresse :
Tél. au bureau/Indicatif régional - - - Tél. au domicile/Indicatif régional - - -

JAC-10000

13 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

Qualités requises

J'atteste par la présente avoir effectué un emploi payé ou bénévole équivalant à au moins 10 ans d'expérience à temps plein comme suit :

et que (cochez la case correspondante) :

- je suis titulaire d'un grade universitaire;
- je suis titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études collégiales de niveau avancé décerné par un collège d'arts appliqués et de technologie ou un collège communautaire après avoir terminé un programme qui équivaut, en heures de classe, à un programme à temps plein d'au moins quatre semestres d'études;
- je suis titulaire d'un grade d'un établissement autre qu'une université qui est autorisé à le décerner :
- en vertu de la *Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire*,
- en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée qui crée ou régit l'établissement,
- en vertu d'un texte législatif d'une autre province ou d'un territoire du Canada;
- j'ai terminé avec succès un programme désigné comme équivalence en vertu du paragraphe (16) (voir ci-dessous);
- je satisfais à l'exigence en matière d'équivalence prévue au paragraphe (17) (voir ci-dessous).

Programme d'équivalence:

(16) *Pour l'application de l'alinéa (15) d), le procureur général peut désigner des programmes comportant une formation au sein du système judiciaire, y compris des programmes visant à accroître la diversité au sein du système judiciaire, comme étant des programmes qui satisfont à l'équivalence en matière d'études et il rend publique la liste des programmes désignés.*

JAC-10000

14 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

Qualifications requises exceptionnelles

(17) *Pour l'application de l'alinéa (15) e), un candidat peut être considéré comme ayant satisfait à l'exigence en matière d'équivalence s'il démontre manifestement qu'il possède des qualités requises exceptionnelles, y compris l'expérience de vie, sans toutefois satisfaire aux exigences en matière d'études prévues aux alinéas (15) a) à d).*

Je, soussigné, (Nom en lettres moulées), atteste la véracité des renseignements fournis dans cette demande.

Signature

Date A / M / J

JAC-10000

15 de 15

ANNEXE « A » – FORMULAIRE D'AUTORISATION DE VÉRIFICATION DE SÉCURITÉ



AUTORISATION DE VÉRIFICATION DE SÉCURITÉ
COUR DE JUSTICE DE L'ONTARIO
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX

AUX CANDIDATS :

Veillez lire l'information sur les procédures de sécurité applicables à votre demande de nomination comme juge de paix, puis signez la formule de consentement après l'avoir lue.

La politique est de soumettre tous les candidats à la charge de juge de paix sélectionnés pour une entrevue à une vérification de sécurité. Les renseignements réunis à cette occasion resteront **strictement confidentiels**.

La vérification de sécurité consiste à demander au Centre d'information de la police canadienne (CIPC) de faire une recherche de nom pour savoir si un candidat a fait l'objet de condamnations au criminel.

FORMULAIRE DE DIVULGATION

Si vous avez été reconnu coupable d'une infraction criminelle pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire*, veuillez fournir des détails ci-dessous, puis placez le formulaire dans une enveloppe scellée portant la mention « *privé et confidentiel* » et envoyez-le à l'adresse suivante :

Coordonnateur
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
720, rue Bay, 3^e étage
Toronto ON M5G 2K1

Nota : Vous n'avez pas à divulguer de détails sur une infraction pour laquelle vous avez obtenu un pardon qui n'a pas été révoqué.

Détails :

J'ai lu ce qui précède et je comprends l'objet de la demande de divulgations. Les détails fournis sont exacts, pour autant que je sache.

Signature du candidat _____ Date A / M / J _____

JPAAC11/2007

ANNEXE « A » – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT



CONSENTEMENT

- A. Conformément au paragraphe 39 (1) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, j'autorise le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) à procéder à une vérification de sécurité sur ma personne.

Signature du candidat _____ Date A / M / J _____

REFUS DE CONSENTIR

- B. Je refuse d'autoriser une vérification de sécurité.

Signature du candidat _____ Date A / M / J _____

- C. Veuillez fournir les renseignements suivants.

Nom au complet :

Nom de famille Prénoms

Noms de famille précédents/Nom de jeune fille (le cas échéant) :

Date de naissance :
A / M / J

Adresse actuelle :
Nom et numéro de la rue

Ville Province Code postal

JPAAC11/2007

ANNEXE « B » – FORMULAIRE DE COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS



COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS

Les candidats à une nomination comme juge de paix qui sont, ou ont été, membres d'une organisation disciplinaire professionnelle doivent autoriser l'organisation à informer le Comité ou le procureur général des plaintes, accusations, réclamations d'assurance et demandes d'indemnisation reçues. Ces organisations peuvent être, par exemple, le Barreau du Haut-Canada, l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, etc.

Si vous êtes membre du Barreau du Haut-Canada, veuillez fournir votre numéro de membre :

Numéro de membre

Je, soussigné, _____, ai demandé au Comité consultatif sur la nomination des juges de paix d'examiner ma candidature comme juge de paix, je suis ou j'ai été membre de _____. J'autorise cette organisation à fournir au Comité tous les détails visant des plaintes, accusations, réclamations d'assurance ou demandes d'indemnisation formelles ou informelles, copie de ces plaintes, accusations ou demandes, l'issue qui leur a été donnée et leur état actuel.

Je libère _____ et les membres de son personnel de toute responsabilité de quelque nature que ce soit découlant de la communication des renseignements et des documents conformément à cette autorisation.

Fait à _____, le 20 ____.

Signature _____

JPAAC11/2007

ANNEXE « C » – FORMULAIRE D'AUTORISATION ET CLAUSE EXONÉRATOIRE



FORMULAIRE D'AUTORISATION ET CLAUSE EXONÉRATOIRE
(À remplir par les avocats uniquement)

Je, soussigné, _____, de _____, en vue de l'examen et de l'évaluation de ma candidature en vue d'une nomination comme juge de paix de la Cour de justice de l'Ontario :

1. autorise la Lawyers' Professional Indemnity Company (LawPRO) à fournir au Comité consultatif sur la nomination des juges de paix tout document, dossier ou autre renseignement concernant ma conduite et mes activités professionnelles ainsi que mon honorabilité et mon aptitude à exercer les responsabilités de juge de paix, et à fournir les originaux ou les copies de tels documents, dossiers ou renseignements au Comité. J'autorise également LawPRO et les membres de son personnel à répondre aux questions, écrites ou orales, à mon sujet que peut poser le Comité;
2. libère et décharge à tout jamais LawPRO ainsi que les membres de son personnel, le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix et les membres de son personnel, ainsi que quiconque aura pu être consulté relativement à ma candidature, de toutes réclamations, causes d'action, poursuites, actions et responsabilités de quelque nature que ce soit découlant de la diffusion des renseignements susmentionnés ou y étant reliées de quelque façon, ainsi que de l'examen et de l'évaluation de ma demande et candidature;
3. si je suis membre d'un autre barreau du Canada responsable de ces questions dans sa compétence, je l'autorise à fournir les renseignements mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus et je libère toutes les parties, y compris l'autre barreau et les membres de son personnel tel qu'indiqué au paragraphe 2 ci-dessus.

Fait à _____, le 20 ____.

Signature _____

JPAAC11/2007

Avant de présenter votre demande :

VEUILLEZ TENIR COMPTE DES POINTS SUIVANTS :

- Fournissez toute l'information demandée sur la formule de demande.
- Signez les pages suivantes de la formule de demande.
 - Page 1 (autorisant le CCNJ à mener des enquêtes discrètes);
 - Page 15 (attestant la véracité de l'information);
 - Formule de divulgation – Annexe « A » – veuillez signer cette formule, que vous divulguiez ou non des renseignements;
 - Consentement – Annexe « A » – veuillez signer la section A ou B et remplissez la section C.
- De plus :
 - Si vous êtes ou avez été membre d'un organisme disciplinaire professionnel, remplissez et signez la formule de divulgation de renseignements – Annexe « B ».
- Si vous êtes un(e) avocat(e), remplissez et signez l'annexe « C ».
- Indiquez la région à laquelle s'applique la présente demande (pages 2 et 3). Dans la région indiquée, cochez le ou les tribunaux de base où vous seriez disposé(e) à être affecté(e).
- Veuillez joindre une copie de votre diplôme comme il est demandé dans la formule de demande que vous présentez.
- Retirez la page couverture informative de la demande dûment remplie et cette page.
- La demande doit être présentée sur du papier blanc filigrané, 20 lb; veuillez utiliser la police de caractères Times New Roman ou Arial avec le style de police régulier et un corps de police de 12 points.
- Préparez 11 copies de la formule de demande, y compris votre diplôme. Vous ne devez pas soumettre 11 copies pour chaque région à laquelle vous présentez une demande. Pour chaque région pour laquelle vous présentez une demande, vous devez fournir seulement une (1) copie de la formule de divulgation dûment signée et de la formule de consentement (annexe « A ») et, le cas échéant, la formule de divulgation de renseignement (annexe « B ») et la formule d'autorisation et de divulgation (annexe « C »).
- Agrafez chacune des 11 copies de la formule de demande et placez les 11 copies dans une seule grande enveloppe.

POINTS À ÉVITER :

- Ne joignez pas de lettres de référence, de CV ou tout autre matériel ou document autres que ceux qui sont demandés.
- N'embellissez pas votre demande en utilisant une encre de couleur ou en mettant en évidence les mots.
- Vous pouvezagrafer seulement les documents mais ne reliez pas chaque formule de demande; n'utilisez pas de coins d'onglets; n'insérez pas chaque demande dans une chemise et ne placez pas chaque demande dans une enveloppe distincte.

JPAAC11/2007

Version de septembre 2008



NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX INSTRUCTIONS Septembre 2008

À lire soigneusement avant de remplir*

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix tient à remercier les personnes qualifiées qui souhaitent être nommées juges de paix.

Aux termes de la *Loi sur les juges de paix*, la responsabilité du Comité est de classer les candidats sélectionnés pour une entrevue selon trois catégories : « Non qualifié », « Qualifié » ou « Hautement qualifié ». Les candidats seront conviés à une entrevue après examen et évaluation de leur formulaire de candidature dûment rempli.

Le Comité ne prendra en considération que les demandes dactylographiées.

Veillez noter que les demandes livrées en mains propres au bureau du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (720, rue Bay), ne seront plus acceptées à cet endroit. Toutes les demandes, livrées par messagerie, par courrier postal ou en mains propres, doivent désormais parvenir à l'adresse suivante :

Le coordonnateur
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
au Ministère des Services gouvernementaux - Services de distribution du courrier
77, rue Wellesley Ouest, salle M2B-88
Édifice MacDonald, Queen's Park
Toronto ON M7A 1N3

Les candidats doivent fournir **UNIQUEMENT** les justificatifs mentionnés dans la demande. Le Comité n'examinera **AUCUNE** autre pièce, ni lettre de référence ni curriculum vitae. Veuillez fournir les noms et coordonnées de quatre répondants dans le formulaire de demande.

Le Comité garantit la confidentialité de tous les renseignements réunis. Il peut, à l'occasion, chercher à obtenir des renseignements auprès d'autres sources, dans ce cas, il fera de son mieux pour préserver la confidentialité.

Les candidats qui souhaitent apporter des précisions sur leurs antécédents peuvent le faire à la page 13.

Si vous êtes sélectionné pour une entrevue :

Tous les candidats sélectionnés pour une entrevue doivent autoriser le Comité à procéder à une vérification de sécurité et au contrôle de leurs renseignements personnels.

Les candidats au poste de juge de paix qui sont, ou ont été, membres d'une organisation disciplinaire professionnelle doivent autoriser leur organisation à divulguer au Comité ou au procureur général les plaintes, accusations, réclamations d'assurance ou demandes d'indemnisation qu'elle a reçues.

Les avocats et parajuristes doivent également autoriser la Lawyers' Professional Indemnity Company (LawPRO) à fournir au Comité consultatif sur la nomination des juges de paix tout document, dossier ou autre renseignement concernant leur conduite et leurs activités professionnelles, ainsi que leurs bonnes mœurs et aptitude à exercer les responsabilités de juge de paix.

* Nota : pour alléger le texte, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

INSTRUCTIONS (suite) :

Avant de soumettre votre demande :

À FAIRE :

- Lire la foire aux questions.
- Fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire.
- Signer la page 15 du formulaire de demande.
- Indiquer les régions pour lesquelles vous souhaitez poser votre candidature au poste de juge de paix.
- Joindre une copie de votre grade ou diplôme comme on vous le demande dans le formulaire que vous soumettez.
- Présenter votre demande dactylographiée sur du papier bond blanc (20 lb.), police de caractères Times New Roman ou Arial, style de police ordinaire, taille des caractères 12 points.
- Retirer les pages d'instructions et la liste des Critères de sélection généraux.
- Faire le nombre de copies requises du formulaire de demande, et de votre grade/diplôme.
 - Soumettre l'original signé plus **cinq (5) copies pour chaque région pour laquelle vous postulez.**
- Agrafier chacune des copies du formulaire de demande dans le coin supérieur gauche et placer toutes les copies dans une grande enveloppe ou boîte.

À NE PAS FAIRE :

- Inclure des lettres de référence, curriculum vitae ou documents, autres que ceux qui vous sont demandés.
- Embellir votre demande en utilisant de l'encre de couleur ou des surligneurs.
- Soumettre votre demande sur du papier de couleur.
- Relier ou attacher chaque formulaire de demande, utiliser des onglets ou placer chaque demande dans une chemise ou une enveloppe distincte, utiliser une reliure à anneaux plastiques.
- Si vous êtes sélectionné pour une entrevue, vous devrez attendre deux ans après la date de votre entrevue avant de pouvoir soumettre une nouvelle demande.

CRITÈRES DE SÉLECTION GÉNÉRAUX POUR ÉVALUER LES CANDIDATS

Compétences et capacités

- Excellence dans un ou plusieurs domaines de travail payé ou bénévole
- Expérience et/ou études en rapport avec la charge de juge de paix
- Intérêt pour les aspects administratifs du rôle de juge de paix ou dispositions dans ce sens
- Capacité de bien écrire et de bien communiquer
- Aptitudes intellectuelles
- Capacité d'analyse
- Capacité d'écoute
- Capacité de travailler de façon autonome.
- Capacité de maintenir son ouverture d'esprit tout en écoutant les deux côtés d'un argument
- Capacité de prendre rapidement des décisions
- Capacité de gérer son temps et sa charge de travail sans supervision
- Capacité de gérer une lourde charge de travail
- Capacité de gérer le stress et les pressions dues à la solitude de la fonction de juge
- Entregent
- Compétences en informatique
- Bilinguisme

Caractéristiques personnelles

- Respect de la dignité essentielle de toutes les personnes, quelle que soit leur situation
- Politesse et considération pour autrui
- Conscience morale et degré élevé d'éthique personnelle
- Patience
- Ponctualité et bonnes habitudes de travail
- Réputation d'intégrité et d'équité
- Compassion et empathie
- Pas de tendances à l'emphase, ni à l'autoritarisme
- Courtoisie
- Honnêteté
- Bon sens
- Humilité
- Fiabilité
- Ne pas avoir fait l'objet de plaintes/demandes sérieuses, non-résolues, relatives à la profession, ni avoir été impliqué dans des actions au civil ou des demandes pécuniaires non-résolues, notamment des propositions à des crédettes, des arriérés de pensions alimentaires, ou une faillite

Sensibilité aux questions communautaires

- Engagement envers le service public
- Conscience des problèmes sociaux à l'origine des affaires portées devant les tribunaux
- Sensibilité à l'évolution des valeurs sociales relatives aux affaires portées devant les tribunaux
- Intérêt pour les méthodes de règlement des différends offrant une solution de rechange aux jugements formels, ainsi que pour les ressources communautaires pouvant intervenir dans le processus de règlement des affaires

Considérations démographiques

- Les juges de paix doivent, autant que possible, représenter la population qu'ils servent.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX CONFIDENTIEL

Nom de famille :

Prénoms :

Date de naissance : AAAA/MM/JJ Masculin Féminin
(Facultatif)

Adresse domiciliaire :

Rue, numéro, appartement

Ville, province et code postal

- -

Téléphone : indicatif régional et numéro

- -

Autre numéro de téléphone, p.ex., téléphone cellulaire

Adresse du bureau :

(le cas échéant) Rue, numéro, bureau

Ville, province et code postal

- -

Téléphone : indicatif régional et numéro

Courriel :

Je postule pour plus d'une région : Oui Non

Avez-vous déjà passé une entrevue avec le Comité? Oui Non

Dans l'affirmative, quand?

Comment avez-vous entendu parler du processus de demande?

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

RÉGION(S) VISÉE(S) PAR LA DEMANDE

L'Ontario est divisé en sept régions judiciaires. Les juges de paix sont affectés à un « tribunal d'attache » situé dans leur région. Ils doivent se déplacer fréquemment dans leur région et, à l'occasion, dans toute la province, selon les instructions du juge régional principal ou du juge de paix régional principal, notamment pour se rendre dans les endroits où ils président des sessions.

Si vous souhaitez postuler pour plus d'une région, sachez que le Comité tiendra compte de la connaissance que vous avez de ces régions, de leur culture et des enjeux particuliers qu'elles présentent.

Si vous avez décidé de postuler pour plus d'une région, indiquez-le ici. À compter de septembre 2008, si vous êtes convoqué à une entrevue, le Comité n'examinera aucune autre demande que vous lui présenterez pendant une période de deux ans après la date de votre entrevue.

Nota : Les candidats retenus doivent assumer leurs frais de déménagement. Les demandes de transfert du tribunal d'attache du juge de paix ne seront autorisées qu'à titre exceptionnel pendant les cinq premières années de la nomination.

Voici la liste des sept régions judiciaires, suivie de la liste des tribunaux (« d'attache ») situés dans chaque région. Le tribunal d'attache d'un candidat retenu sera désigné au moment de la nomination.

NOTA : Pour chaque région, cochez l'emplacement des tribunaux d'attache où vous acceptez d'être affecté.

RÉGION DU CENTRE-OUEST :

- | | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|---|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Brampton | <input type="checkbox"/> Cayuga | <input type="checkbox"/> Niagara Falls | <input type="checkbox"/> Welland |
| <input type="checkbox"/> Brantford | <input type="checkbox"/> Hamilton | <input type="checkbox"/> Orangeville | |
| <input type="checkbox"/> Burlington | <input type="checkbox"/> Milton | <input type="checkbox"/> Simcoe | |
| <input type="checkbox"/> Caledon Est | <input type="checkbox"/> Mississauga | <input type="checkbox"/> St. Catharines | |

RÉGION DE L'OUEST :

- | | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Chatham | <input type="checkbox"/> Kitchener | <input type="checkbox"/> Sarnia | <input type="checkbox"/> Walkerton |
| <input type="checkbox"/> Goderich | <input type="checkbox"/> London | <input type="checkbox"/> St. Thomas | <input type="checkbox"/> Windsor |
| <input type="checkbox"/> Guelph | <input type="checkbox"/> Owen Sound | <input type="checkbox"/> Stratford | <input type="checkbox"/> Woodstock |

CCNJ.P - SEPTEMBRE 2008

2 de 15

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

RÉGION(S) VISÉE(S) PAR LA DEMANDE (suite)

RÉGION DU CENTRE-EST :

- | | | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Barrie | <input type="checkbox"/> Cobourg | <input type="checkbox"/> Newmarket | <input type="checkbox"/> Oshawa |
| <input type="checkbox"/> Bracebridge | <input type="checkbox"/> Lindsay | <input type="checkbox"/> Orillia | <input type="checkbox"/> Peterborough |

RÉGION DE L'EST :

- | | | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Belleville | <input type="checkbox"/> Kingston | <input type="checkbox"/> Ottawa | <input type="checkbox"/> Picton |
| <input type="checkbox"/> Brockville | <input type="checkbox"/> L'Orignal | <input type="checkbox"/> Pembroke | |
| <input type="checkbox"/> Cornwall | <input type="checkbox"/> Napanee | <input type="checkbox"/> Perth | |

RÉGION DE TORONTO

RÉGION DU NORD-EST :

- | | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Cochrane | <input type="checkbox"/> Halleybury | <input type="checkbox"/> Parry Sound | <input type="checkbox"/> Sudbury |
| <input type="checkbox"/> Gore Bay | <input type="checkbox"/> North Bay | <input type="checkbox"/> Sault Ste. Marie | <input type="checkbox"/> Timmins |

RÉGION DU NORD-OUEST :

- | | | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Dryden | <input type="checkbox"/> Fort Frances | <input type="checkbox"/> Kenora | <input type="checkbox"/> Thunder Bay |
|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|

LANGUES

Nota : Les langues officielles des tribunaux de l'Ontario sont l'anglais et le français. Il est possible qu'on vous demande de passer un test de compétence dans la langue que vous dites maîtriser.

Maîtrisez-vous suffisamment bien l'anglais pour pouvoir le lire, l'écrire et le parler? Oui Non

Maîtrisez-vous suffisamment bien le français pour pouvoir le lire, l'écrire et le parler? Oui Non

CCNJ.P - SEPTEMBRE 2008

3 de 15

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

QUALITÉS REQUISES

Conformément à la Loi sur les juges de paix, paragraphe 2.1 (15), j'atteste par la présente avoir effectué un emploi payé ou bénévole équivalant à au moins 10 ans d'expérience à temps plein comme suit :

et que (cochez la case correspondante) :

- je suis titulaire d'un grade universitaire;
- je suis titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études collégiales de niveau avancé décerné par un collège d'arts appliqués et de technologie ou un collège communautaire après avoir terminé un programme qui équivaut, en heures de classe, à un programme à temps plein d'au moins quatre semestres d'études;
- je suis titulaire d'un grade d'un établissement autre qu'une université qui est autorisé à le décerner :
- en vertu de la Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire,
 - en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée qui crée ou régit l'établissement,
 - en vertu d'un texte législatif d'une autre province ou d'un territoire du Canada;
- j'ai terminé avec succès un programme désigné comme équivalence en vertu du paragraphe (16) (voir ci-dessous);

Programme d'équivalence

(16) Pour l'application de l'alinéa (15) d), le procureur général peut désigner des programmes comportant une formation au sein du système judiciaire, y compris des programmes visant à accroître la diversité ou le soin du système judiciaire, comme étant des programmes qui satisfont à l'équivalence en matière d'études et il rend publique la liste des programmes désignés.

- je satisfais à l'exigence en matière d'équivalence prévue au paragraphe (17) (voir ci-dessous).

Qualifications requises exceptionnelles

(17) Pour l'application de l'alinéa (15) e), un candidat peut être considéré comme ayant satisfait à l'exigence en matière d'équivalence s'il démontre manifestement qu'il possède des qualités requises exceptionnelles, y compris l'expérience de vie, sans toutefois satisfaire aux exigences en matière d'études prévues aux alinéas (15) a) à d).

CCNJ.P - SEPTEMBRE 2008

4 de 15

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

ÉTUDES

Récapitulez brièvement vos études, y compris le nom de l'établissement, les dates où vous l'avez fréquenté, le grade/le diplôme obtenu.

Veillez fournir copie de votre grade ou diplôme d'études postsecondaires ou une lettre de l'établissement attestant que vous avez obtenu le grade ou diplôme ou expliquer pourquoi vous ne pouvez fournir ni l'un ni l'autre.

Si vous postulez en vertu du paragraphe 2.1 (17) de la Loi sur les juges de paix, veuillez énumérer les qualités requises exceptionnelles que vous possédez.

Études postsecondaires :

Études secondaires :

Formation permanente :

Honneurs / Distinctions académiques :

Qualités requises exceptionnelles (le cas échéant) :

CCNJ.P - SEPTEMBRE 2008

5 de 15

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL**

ANTÉCÉDENTS PROFESSIONNELS

Veillez décrire votre expérience professionnelle en mentionnant le nom de vos employeurs, les postes que vous avez occupés, ainsi que vos dates d'emploi, en commençant par le poste le plus récent.

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES ET CIVIQUES

Veillez décrire votre expérience de bénévole, notamment le nom des organisations concernées, ainsi que la nature et les dates de votre participation à chaque organisation, en commençant par le poste le plus récent.

CCLJP - SEPTEMBRE 2008

6 de 15

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL**

INTÉRÊT, COMPRÉHENSION ET PRÉPARATION

Veillez expliquer pourquoi vous souhaitez être nommé au poste de juge de paix.

Veillez expliquer pourquoi vous souhaitez servir au poste de juge de paix dans la ou les régions sélectionnées.

Si vous êtes retenu pour une entrevue, comment comptez-vous vous préparer?

CCLJP - SEPTEMBRE 2008

7 de 15

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL**

ADHÉSION ET/OU PARTICIPATION À DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Veillez fournir des renseignements sur votre adhésion à des associations professionnelles. Décrivez brièvement votre participation à des associations et la durée de votre engagement. Ne mentionnez pas les organisations dont vous êtes membre payant.

PUBLICATIONS

N'hésitez pas à mentionner ici les publications dont vous êtes l'auteur et qui sortent du cadre juridique.

CCLJP - SEPTEMBRE 2008

8 de 15

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL**

EXPÉRIENCES DE LA VIE

En quoi vos compétences et aptitudes, qualités personnelles, études et expérience, et notamment votre expérience du travail communautaire, vous aideront-elles à assumer les responsabilités d'un juge de paix? Vous devez expliquer de quelle façon votre expérience du travail communautaire vous aidera à assumer vos responsabilités de juge de paix.

CCLJP - SEPTEMBRE 2008

9 de 15

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET AUTRES

1. Avez-vous déjà été reconnu coupable par un tribunal d'un acte criminel ou d'une infraction pour lesquels vous n'avez pas obtenu de pardon?
Oui Non
2. Êtes-vous présentement accusé d'un acte criminel ou d'une infraction?
Oui Non
3. Êtes-vous présentement partie dans une action au civil?
Oui Non
4. Êtes-vous en défaut de paiement de pension alimentaire familiale?
Oui Non
5. Avez-vous déjà déclaré faillite ou fait face à des difficultés financières graves?
Oui Non
6. Avez-vous des comptes en souffrance avec Revenu Canada ou un organisme provincial semblable?
Oui Non
7. Faites-vous présentement l'objet d'une ordonnance judiciaire?
Oui Non
8. Si vous avez répondu par l'affirmative à l'une de ces questions, veuillez élaborer.

CCNJ.P - SEPTEMBRE 2008

10 de 15

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

DÉPLACEMENTS ET FONCTIONS JUDICIAIRES

Les juges de paix auront à se déplacer dans la région où ils sont affectés et, à l'occasion, ailleurs dans la province. L'essentiel de leur travail se fait pendant les heures normales de bureau, mais ils peuvent être sollicités à tout moment de la journée, ainsi qu'en fin de semaine et les jours fériés. Les juges de paix peuvent être affectés à des quarts de 12 heures au Centre de télémandat provincial ou à un autre emplacement. Les affectations des juges de paix sont décidées par le juge régional principal ou le juge de paix régional principal.

Si vous avez des restrictions quant à certaines périodes ou certains lieux, veuillez l'indiquer ci-dessous. Si vous n'avez aucune restriction, veuillez le préciser.

COMPÉTENCES EN INFORMATIQUE

Une fois nommés, les juges de paix reçoivent un ordinateur. Ils doivent avoir des compétences de base en informatique. Veuillez indiquer votre niveau de compétence.

CCNJ.P - SEPTEMBRE 2008

12 de 15

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

QUESTIONS PERSONNELLES ET AUTRES (suite)

9. Veuillez mentionner tous les problèmes d'ordre physique, affectif ou psychologique (y compris les problèmes d'alcool ou de drogues) pouvant influencer sur votre aptitude à remplir les fonctions de juge de paix. Si vous n'avez aucun de ces problèmes, veuillez le préciser.
10. Y a-t-il quoi que ce soit dans votre passé ou votre situation présente qui pourrait avoir des conséquences négatives sur vous ou sur la Cour de justice de l'Ontario et devrait être dévoilé? Si vous n'avez rien à signaler, veuillez le préciser.

CCNJ.P - SEPTEMBRE 2008

11 de 15

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

FACULTATIF

Si vous souhaitez apporter des précisions sur vos antécédents, veuillez le faire ci-dessous :

CCNJ.P - SEPTEMBRE 2008

13 de 15

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

RÉPONDANTS - VEUILLEZ FOURNIR L'ADRESSE ET LES NUMÉROS DE
TÉLÉPHONE

NE JOIGNEZ AUCUNE LETTRE DE RÉFÉRENCE. Au moins un des répondants dont vous donnez le nom doit avoir une expérience directe et récente de votre engagement communautaire et au moins un une expérience directe et récente de votre travail professionnel. Veuillez nous donner le nom de **QUATRE** répondants, dont deux sont des « relations de travail » et deux avec qui vous avez d'« autres liens ».

Le Comité garantit la confidentialité de tous les renseignements qu'il reçoit. Il peut, à l'occasion, chercher à obtenir des renseignements auprès d'autres sources, dans ce cas, il fera de son mieux pour préserver la confidentialité. Il est possible que le Comité communique avec vos répondants.

Vous devez nous fournir leurs numéros de téléphone actuels, au domicile et au travail.

RELATION DE TRAVAIL :

1. Nom :

Titre et compagnie :

Adresse :

N^o au travail/Code régional : - - - N^o au domicile/Code régional : - - -

Liens avec le candidat :

2. Nom :

Titre et compagnie :

Adresse :

N^o au travail/Code régional : - - - N^o au domicile/Code régional : - - -

Liens avec le candidat :

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

AUTRES LIENS :

3. Nom :

Profession :

Adresse :

N^o au travail/Code régional : - - - N^o au domicile/Code régional : - - -

Liens avec le candidat :

4. Nom :

Profession :

Adresse :

N^o au travail/Code régional : - - - N^o au domicile/Code régional : - - -

Liens avec le candidat :

AUTORISATION

Je, soussigné, _____, autorise par la présente le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix à se renseigner discrètement, le moment venu, pour savoir si j'ai les qualités requises pour être nommé juge de paix.

Je, soussigné, _____, atteste que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et que cette demande a été autorisée et soumise par mes soins.

Signature _____

Date (AAA-MM-JJ) _____

Version de mars 2009



NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX INSTRUCTIONS Mars 2009

À lire soigneusement avant de remplir*

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (Comité) tient à remercier les personnes qualifiées qui souhaitent être nommées juges de paix.

La responsabilité du Comité en vertu de la *Loi sur les juges de paix* est de classer les candidats à une nomination selon les catégories « non qualifié », « qualifié » ou « hautement qualifié ». Les candidats peuvent aussi être sélectionnés pour une entrevue. Le classement est fondé sur un examen et une évaluation de la formule de demande remplie par le candidat et de toute entrevue qui a eu lieu avec lui.

Le Comité ne prendra en considération que les demandes dactylographiées.

Veuillez noter que les demandes livrées en mains propres au bureau du Comité (720, rue Bay), ne seront plus acceptées à cet endroit. Toutes les demandes, livrées par messagerie, par courrier postal ou en mains propres, doivent désormais parvenir à l'adresse suivante :

Le coordonnateur
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
a/s Ministère des Services gouvernementaux - Services de distribution du courrier
77, rue Wellesley Ouest, salle M2B-88
Édifice MacDonald, Queen's Park
Toronto ON M7A 1N3

Les candidats doivent fournir **UNIQUEMENT** les justificatifs mentionnés dans la demande. Le Comité n'examinera AUCUNE autre pièce, ni lettre de référence ni curriculum vitae. Veuillez fournir les noms et coordonnées de quatre répondants dans le formulaire de demande.

Le Comité garantit la confidentialité de tous les renseignements réunis. Il peut, à l'occasion, chercher à obtenir des renseignements auprès d'autres sources, dans ce cas, il fera de son mieux pour préserver la confidentialité.

Les candidats qui souhaitent apporter des précisions sur leurs antécédents peuvent le faire à la page 13.

Les demandes reçues après la date limite publiée pour la réception des demandes seront examinées et évaluées par le Comité au cours de la période d'évaluation suivante.

Si vous êtes sélectionné pour une entrevue :

Tous les candidats sélectionnés pour une entrevue doivent autoriser le Comité à procéder à une vérification de sécurité et au contrôle de leurs renseignements personnels.

Les candidats au poste de juge de paix qui sont, ou ont été, membres d'une organisation disciplinaire professionnelle doivent autoriser leur organisation à divulguer au Comité ou au procureur général les plaintes, accusations, réclanations d'assurance ou demandes d'indemnisation qu'elle a reçues.

Les avocats et parajuristes doivent également autoriser la Lawyers' Professional Indemnity Company (LawPRO) à fournir au Comité tout document, dossier ou autre renseignement concernant leur conduite et leurs activités professionnelles, ainsi que leurs bonnes mœurs et aptitude à exercer les responsabilités de juge de paix.

* Nota : pour alléger le texte, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

INSTRUCTIONS (suite) :

Avant de soumettre votre demande :

À FAIRE :

- Consultez la « Foire aux questions » sur le site Web du Comité à l'adresse www.ontariocourts.on.ca/jpacr/fr.
- Fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire.
- Signer la page 15 du formulaire de demande.
- Indiquer les régions pour lesquelles vous souhaitez poser votre candidature au poste de juge de paix.
- Joindre une copie de votre grade ou diplôme comme on vous le demande dans le formulaire que vous soumettez.
- Présenter votre demande dactylographiée sur du papier bond blanc (20 lb.), police de caractères Times New Roman ou Arial, style de police ordinaire, taille des caractères 12 points.
- Retirer les pages d'instructions et la liste des Critères de sélection généraux.
- Faire le nombre de copies requises du formulaire de demande, et de votre grade/diplôme.
 - Soumettre l'original signé plus cinq (5) copies pour chaque région pour laquelle vous postulez.
- Agrafier chacune des copies du formulaire de demande dans le coin supérieur gauche et placer toutes les copies dans une grande enveloppe ou boîte.

À NE PAS FAIRE :

- Inclure des lettres de référence, curriculum vitae ou documents, autres que ceux qui vous sont demandés.
- Embellir votre demande en utilisant de l'encre de couleur ou des surligneurs.
- Soumettre votre demande sur du papier de couleur.
- Relier ou attacher chaque formulaire de demande, utiliser des onglets ou placer chaque demande dans une chemise ou une enveloppe distincte, utiliser une reliure à anneaux plastiques.

CRITÈRES DE SÉLECTION GÉNÉRAUX POUR ÉVALUER LES CANDIDATS

<p>Compétences et capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Excellence dans un ou plusieurs domaines de travail payé ou bénévole • Expérience et/ou études en rapport avec la charge de juge de paix • Intérêt pour les aspects administratifs du rôle de juge de paix ou dispositions dans ce sens • Capacité de bien écrire et de bien communiquer • Aptitudes intellectuelles • Capacité d'analyse • Capacité d'écoute • Capacité de travailler de façon autonome • Disponibilité pour effectuer des déplacements au besoin • Capacité de maintenir son ouverture d'esprit tout en écoutant les deux côtés d'un argument • Capacité de prendre rapidement des décisions • Capacité de gérer son temps et sa charge de travail sans supervision • Capacité de gérer une lourde charge de travail • Capacité de gérer le stress et les pressions dues à la solitude de la fonction de juge • Entregent • Compétences en informatique • Bilinguisme
<p>Caractéristiques personnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect de la dignité essentielle de toutes les personnes, quelle que soit leur situation • Politesse et considération pour autrui • Conscience morale et degré élevé d'éthique personnelle • Patience • Ponctualité et bonnes habitudes de travail • Réputation d'intégrité et d'équité • Compassion et empathie • Pas de tendances à l'emphase, ni à l'autoritarisme • Courtoisie • Honnêteté • Bon sens • Humilité • Fiabilité • Ne pas avoir fait l'objet de plaintes/demandes sérieuses, non résolues, relatives à la profession, ni avoir été impliqué dans des actions au civil ou des demandes pécuniaires non résolues, notamment des propositions à des créditeurs, des arriérés de pensions alimentaires, ou une faillite
<p>Sensibilité aux questions communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement envers le service public • Conscience des problèmes sociaux à l'origine des affaires portées devant les tribunaux • Sensibilité à l'évolution des valeurs sociales relatives aux affaires portées devant les tribunaux • Intérêt pour les méthodes de règlement des différends offrant une solution de rechange aux jugements formels, ainsi que pour les ressources communautaires pouvant intervenir dans le processus de règlement des affaires
<p>Considérations démographiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les juges de paix doivent, autant que possible, représenter la population qu'ils servent.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX CONFIDENTIEL

Nom de famille : _____

Prénoms : _____

Êtes-vous âgé entre 18 et 65 ans?¹ Oui Non Masculin Féminin
(Facultatif)

Adresse domiciliaire :

Rue, numéro, appartement _____

Ville, province et code postal _____

Téléphone : indicatif régional et numéro _____

Autre numéro de téléphone, p.ex., téléphone cellulaire _____

Adresse du bureau :
(le cas échéant)

Rue, numéro, bureau _____

Ville, province et code postal _____

Téléphone : indicatif régional et numéro _____

Courriel : _____

Je postule pour plus d'une région : Oui Non

Avez-vous déjà passé une entrevue avec le Comité? Oui Non

Dans l'affirmative, quand? _____

Comment avez-vous entendu parler du processus de demande? _____

¹ Même si l'article 6 de la *Loi sur les juges de paix*, L.R.O. (1990, c. J-1), prévoit qu'un juge de paix doit prendre sa retraite à l'âge de 70 ans, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a établi que cette disposition violait la *Charte canadienne des droits et libertés*. La Cour a déterminé que cette disposition devrait être fixée à 65 ans l'âge de la retraite obligatoire d'un juge de paix, mais en lui permettant de continuer d'exercer ses fonctions jusqu'à l'âge de 75 ans, avec l'approbation annuelle du juge en chef de l'Ontario.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

RÉGION(S) VISÉE(S) PAR LA DEMANDE

L'Ontario est divisé en sept régions judiciaires. Les juges de paix sont affectés à un « tribunal d'attache » situé dans leur région. Ils doivent se déplacer fréquemment dans leur région et, à l'occasion, dans toute la province, selon les instructions du juge régional principal ou du juge de paix régional principal, notamment pour se rendre dans les endroits où ils président des sessions.

Si vous souhaitez postuler pour plus d'une région, sachez que le Comité tiendra compte de la connaissance que vous avez de ces régions, de leur culture et des enjeux particuliers qu'elles présentent.

Si vous avez décidé de postuler pour plus d'une région, indiquez-le ici.

Nota : Les candidats retenus doivent assumer leurs frais de déménagement. Les demandes de transfert du tribunal d'attache du juge de paix ne seront autorisées qu'à titre exceptionnel pendant les cinq premières années de la nomination.

Voici la liste des sept régions judiciaires, suivie de la liste des tribunaux (« d'attache ») situés dans chaque région. Le tribunal d'attache d'un candidat retenu sera désigné au moment de la nomination.

NOTA : Pour chaque région, cochez l'emplacement des tribunaux d'attache où vous acceptez d'être affecté.

RÉGION DU CENTRE-OUEST :

- | | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|---|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Brampton | <input type="checkbox"/> Cayuga | <input type="checkbox"/> Niagara Falls | <input type="checkbox"/> Welland |
| <input type="checkbox"/> Brantford | <input type="checkbox"/> Hamilton | <input type="checkbox"/> Orangeville | |
| <input type="checkbox"/> Burlington | <input type="checkbox"/> Milton | <input type="checkbox"/> Simcoe | |
| <input type="checkbox"/> Caledon Est | <input type="checkbox"/> Mississauga | <input type="checkbox"/> St. Catharines | |

RÉGION DE L'OUEST :

- | | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Chatham | <input type="checkbox"/> Kitchener | <input type="checkbox"/> Sarnia | <input type="checkbox"/> Walkerton |
| <input type="checkbox"/> Goderich | <input type="checkbox"/> London | <input type="checkbox"/> St. Thomas | <input type="checkbox"/> Windsor |
| <input type="checkbox"/> Guelph | <input type="checkbox"/> Owen Sound | <input type="checkbox"/> Stratford | <input type="checkbox"/> Woodstock |

CCJJP - MARS 2009

2 de 15

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

RÉGION(S) VISÉE(S) PAR LA DEMANDE (suite)

RÉGION DU CENTRE-EST :

- | | | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Barrie | <input type="checkbox"/> Cobourg | <input type="checkbox"/> Newmarket | <input type="checkbox"/> Oshawa |
| <input type="checkbox"/> Bracebridge | <input type="checkbox"/> Lindsay | <input type="checkbox"/> Orillia | <input type="checkbox"/> Peterborough |

RÉGION DE L'EST :

- | | | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Belleville | <input type="checkbox"/> Kingston | <input type="checkbox"/> Ottawa | <input type="checkbox"/> Picton |
| <input type="checkbox"/> Brockville | <input type="checkbox"/> L'Orignal | <input type="checkbox"/> Pembroke | |
| <input type="checkbox"/> Cornwall | <input type="checkbox"/> Napanee | <input type="checkbox"/> Perth | |

RÉGION DE TORONTO

RÉGION DU NORD-EST :

- | | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|--|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Cochrane | <input type="checkbox"/> Haileybury | <input type="checkbox"/> Parry Sound | <input type="checkbox"/> Sudbury |
| <input type="checkbox"/> Gore Bay | <input type="checkbox"/> North Bay | <input type="checkbox"/> Saft Ste. Marie | <input type="checkbox"/> Timmins |

RÉGION DU NORD-OUEST :

- | | | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Dryden | <input type="checkbox"/> Fort Frances | <input type="checkbox"/> Kenora | <input type="checkbox"/> Thunder Bay |
|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|

LANGUES

Nota : Les langues officielles des tribunaux de l'Ontario sont l'anglais et le français. Il est possible qu'on vous demande de passer un test de compétence dans la langue que vous dites maîtriser.

Maîtrisez-vous suffisamment bien l'anglais pour pouvoir le lire, l'écrire et le parler? Oui Non

Maîtrisez-vous suffisamment bien le français pour pouvoir le lire, l'écrire et le parler? Oui Non

CCJJP - MARS 2009

3 de 15

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

QUALITÉS REQUISES

Conformément à la Loi sur les juges de paix, paragraphe 2.1 (15), j'atteste par la présente avoir effectué un emploi payé ou bénévole équivalant à au moins 10 ans d'expérience à temps plein comme suit :

et que (cochez la case correspondante) :

- je suis titulaire d'un grade universitaire;
- je suis titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études collégiales de niveau avancé décerné par un collège d'arts appliqués et de technologie ou un collège communautaire après avoir terminé un programme qui équivaut, en heures de classe, à un programme à temps plein d'au moins quatre semestres d'études;
- je suis titulaire d'un grade d'un établissement autre qu'une université qui est autorisé à le décerner :
- en vertu de la Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire,
 - en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée qui crée ou régit l'établissement,
 - en vertu d'un texte législatif d'une autre province ou d'un territoire du Canada;
- j'ai terminé avec succès un programme désigné comme équivalence en vertu du paragraphe (16) de la Loi sur les juges de paix (voir ci-dessous).

Programme d'équivalence

(16) Pour l'application de l'alinéa (15) d), le procureur général peut désigner des programmes comportant une formation au sein du système judiciaire, y compris des programmes visant à accroître la diversité au sein du système judiciaire, comme étant des programmes qui satisfont à l'équivalence en matière d'études et il rend publique la liste des programmes désignés.

- je suis satisfait à l'exigence en matière d'équivalence prévue au paragraphe (17) de la Loi sur les juges de paix (voir ci-dessous).

Qualifications requises exceptionnelles

(17) Pour l'application de l'alinéa (15) e), un candidat peut être considéré comme ayant satisfait à l'exigence en matière d'équivalence s'il démontre manifestement qu'il possède des qualités requises exceptionnelles, y compris l'expérience de vie, sans toutefois satisfaire aux exigences en matière d'études prévues aux alinéas (15) a) à d).

CCJJP - MARS 2009

4 de 15

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

ÉTUDES

Récapitulez brièvement vos études, y compris le nom de l'établissement, les dates où vous l'avez fréquenté, le grade/le diplôme obtenu.

Veuillez fournir copie de votre grade ou diplôme d'études postsecondaires ou une lettre de l'établissement attestant que vous avez obtenu le grade ou diplôme ou expliquer pourquoi vous ne pouvez fournir ni l'un ni l'autre.

Si vous postulez en vertu du paragraphe 2.1 (17) de la Loi sur les juges de paix, veuillez énumérer les qualités requises exceptionnelles que vous possédez.

Études postsecondaires :

Études secondaires :

Formation permanente :

Honneurs /Distinctions académiques :

Qualités requises exceptionnelles (le cas échéant) :

CCJJP - MARS 2009

5 de 15

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL**

ANTÉCÉDENTS PROFESSIONNELS

Veillez décrire votre expérience professionnelle en mentionnant le nom de vos employeurs, les postes que vous avez occupés, ainsi que vos dates d'emploi, en commençant par le poste le plus récent.

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES ET CIVIQUES

Veillez décrire votre expérience de bénévole, notamment le nom des organisations concernées, ainsi que la nature et les dates de votre participation à chaque organisation, en commençant par le poste le plus récent.

CCNJF - MARS 2009

6 de 15

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL**

INTÉRÊT, COMPRÉHENSION ET PRÉPARATION

Veillez expliquer pourquoi vous souhaitez être nommé au poste de juge de paix.

Veillez expliquer pourquoi vous souhaitez servir au poste de juge de paix dans la ou les régions sélectionnées.

Si vous êtes retenu pour une entrevue, comment comptez-vous vous préparer?

CCNJF - MARS 2009

7 de 15

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL**

ADHÉSION ET/OU PARTICIPATION À DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Veillez fournir des renseignements sur votre adhésion à des associations professionnelles. Décrivez brièvement votre participation à des associations et la durée de votre engagement. Ne mentionnez pas les organisations dont vous êtes membre payant.

PUBLICATIONS

N'hésitez pas à mentionner ici les publications dont vous êtes l'auteur et qui sortent du cadre juridique.

CCNJF - MARS 2009

8 de 15

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL**

EXPÉRIENCES DE LA VIE

En quoi vos compétences et aptitudes, qualités personnelles, études et expérience, et notamment votre expérience du travail communautaire, vous aideront-elles à assumer les responsabilités d'un juge de paix? Vous devez expliquer de quelle façon votre expérience du travail communautaire vous aidera à assumer vos responsabilités de juge de paix.

CCNJF - MARS 2009

9 de 15

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET AUTRES

1. Avez-vous déjà été reconnu coupable par un tribunal d'un acte criminel ou d'une infraction pour lesquels vous n'avez pas obtenu de pardon?
Oui Non
2. Êtes-vous présentement partie dans une action au civil?
Oui Non
3. Êtes-vous en défaut de paiement de pension alimentaire familiale?
Oui Non
4. Avez-vous déjà déclaré faillite ou fait face à des difficultés financières graves?
Oui Non
5. Avez-vous des comptes en souffrance avec Revenu Canada ou un organisme provincial semblable?
Oui Non
6. Faites-vous présentement l'objet d'une ordonnance judiciaire?
Oui Non
7. Si vous avez répondu par l'affirmative à l'une de ces questions, veuillez élaborer:

CCJP - MARS 2009

10 de 15

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

QUESTIONS PERSONNELLES ET AUTRES (suite)

8. Y a-t-il quoi que ce soit dans votre passé ou votre situation présente qui pourrait avoir des conséquences négatives sur vous ou sur la Cour de justice de l'Ontario et devrait être dévoilé? Si vous n'avez rien à signaler, veuillez le préciser.

CCJP - MARS 2009

11 de 15

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

DÉPLACEMENTS ET FONCTIONS JUDICIAIRES

Les juges de paix auront à se déplacer dans la région où ils sont affectés et, à l'occasion, ailleurs dans la province. L'essentiel de leur travail se fait pendant les heures normales de bureau, mais ils peuvent être sollicités à tout moment de la journée, ainsi qu'en fin de semaine et les jours fériés. Les juges de paix peuvent être affectés à des quarts de 12 heures au Centre de télémandat provincial ou à un autre emplacement. Les affectations des juges de paix sont décidées par le juge régional principal ou le juge de paix régional principal.

Si vous avez des restrictions quant au moment et au lieu où vous serez prêt à travailler ou en mesure de le faire, veuillez les indiquer ci-dessous. Si vous n'avez aucune restriction, veuillez le préciser.

COMPÉTENCES EN INFORMATIQUE

Une fois nommés, les juges de paix reçoivent un ordinateur. Ils doivent avoir des compétences de base en informatique. Veuillez indiquer votre niveau de compétence.

CCJP - MARS 2009

12 de 15

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

FACULTATIF

Si vous souhaitez apporter des précisions sur vos antécédents, veuillez le faire ci-dessous :

CCJP - MARS 2009

13 de 15

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

RÉPONDANTS - VEUILLEZ FOURNIR L'ADRESSE ET LES NUMÉROS DE
TÉLÉPHONE

NE JOIGNEZ AUCUNE LETTRE DE RÉFÉRENCE. Au moins un des répondants dont vous donnez le nom doit avoir une expérience directe et récente de votre engagement communautaire et au moins un une expérience directe et récente de votre travail professionnel. Veuillez nous donner le nom de **QUATRE** répondants, dont deux sont des « relations de travail » et deux avec qui vous avez d'« autres liens ».

Le Comité garantit la confidentialité de tous les renseignements qu'il reçoit. Il peut, à l'occasion, chercher à obtenir des renseignements auprès d'autres sources, dans ce cas, il fera de son mieux pour préserver la confidentialité. Il est possible que le Comité communique avec vos répondants.

Vous devez nous fournir leurs numéros de téléphone actuels, au domicile et au travail.

RELATION DE TRAVAIL :

1. Nom :

Titre et compagnie :

Adresse :

N^o au travail/Code régional : - - N^o au domicile/Code régional : - -

Liens avec le candidat :

2. Nom :

Titre et compagnie :

Adresse :

N^o au travail/Code régional : - - N^o au domicile/Code régional : - -

Liens avec le candidat :

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION AU POSTE DE JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

AUTRES LIENS :

3. Nom :

Profession :

Adresse :

N^o au travail/Code régional : - - N^o au domicile/Code régional : - -

Liens avec le candidat :

4. Nom :

Profession :

Adresse :

N^o au travail/Code régional : - - N^o au domicile/Code régional : - -

Liens avec le candidat :

AUTORISATION

Je, soussigné, _____, autorise par la présente le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix à se renseigner discrètement, le moment venu, pour savoir si j'ai les qualités requises pour être nommé juge de paix.

Je, soussigné, _____, atteste que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et que cette demande a été autorisée et soumise par mes soins.

Signature _____

Date (AAA-MM-JJ) _____

Annexe D

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Version de janvier 2008

Formulaire de demande de nomination

Une fois par année, le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix annonce dans chaque région les ouvertures de postes aux candidats intéressés.

La demande doit être reçue à la date limite pour la région concernée, et qui est indiquée dans l'annonce. Les demandes reçues après cette date seront conservées en dossier pendant un an à compter de la date limite indiquée à l'annonce pour cette région. Les demandeurs doivent remplir le Formulaire de demande de nomination comme juge de paix et en faire parvenir onze (11) copies à :

Le Coordonnateur
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
a/s Ministère des Services gouvernementaux - Services de distribution du courrier
77, rue Wellesley Ouest, salle M2B-88
Édifice MacDonald, Queen's Park
Toronto ON M7A 1N3

Seules les demandes dactylographiées seront retenues.

Les candidats doivent présenter une demande distincte pour chaque région où ils souhaitent être nommés.

Chaque fois que survient un changement de l'un ou l'autre des renseignements, y compris l'adresse où les coordonnées, les candidats doivent présenter un nouveau Formulaire de demande de nomination comme juge de paix.

Les candidats doivent fournir les noms et coordonnées de quatre (4) répondants. Les candidats ne doivent envoyer que les justificatifs mentionnés dans la demande. Le comité n'examinera aucun autre document, y compris des lettres de recommandation.

Les candidats sont invités à signer et soumettre le Formulaire d'autorisation de vérification de sécurité ainsi que la formule de consentement du Centre d'information de la police canadienne qui sont joints en annexes « A » et « B » du formulaire de demande. Si le candidat est membre d'une organisation disciplinaire professionnelle, il doit fournir un formulaire de divulgation de renseignements signé par l'organisation disciplinaire professionnelle. Les demandeurs qui sont avocats doivent fournir un Formulaire d'autorisation et clause exonératoire LawPRO.

Processus d'analyse et d'entrevue

Les candidats peuvent être sélectionnés pour un entretien après l'examen et l'évaluation d'un formulaire de demande dûment rempli.

Le comité de sélection sera constitué d'au moins quatre (4) membres du comité, dont un au moins est membre régional de la région visée par le candidat, et un autre est juge ou juge de paix.

Dans les cas où une région accorde une entrevue à un candidat ayant posé sa candidature dans plus d'une région, au moins un membre de chacune des régions visées doit participer au comité de sélection.

Test d'évaluation de français

Les candidats qui ont été retenus pour une entrevue et qui se sont déclarés bilingues devront subir un test oral et normalisé d'évaluation du français.

Vérification des références et enquêtes discrètes

Dans le cadre du processus, les membres du comité peuvent procéder à des vérifications des références ou à des enquêtes discrètes.

Processus de classification

Chaque candidat rencontré est classé comme non qualifié, qualifié ou hautement qualifié.

La classification d'un candidat reste valide pendant deux ans à compter de la date de l'entrevue. Comme cela se fait dans des comités semblables au Canada, les candidats ne seront pas informés de leur classement.

Confidentialité

Les renseignements personnels d'un candidat seront traités confidentiellement par le comité, sauf dans la mesure nécessaire pour lui permettre d'exercer ses fonctions.

Version de septembre 2008

Formulaire de demande de nomination

Une fois par année, le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix annonce les ouvertures de postes aux candidats intéressés.

Les demandes doivent être reçues au plus tard à la date limite et seront conservées au dossier pendant un an. Les candidats doivent remplir le formulaire actuellement prescrit Formulaire de demande et faire parvenir l'original signé ainsi que cinq (5) copies à chacune des régions où ils présentent une demande :

Le Coordonnateur
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
a/s Ministère des Services gouvernementaux - Services de distribution du courrier
77, rue Wellesley Ouest, salle M2B-88
Édifice MacDonald, Queen's Park
Toronto ON M7A 1N3
Tél: 416-326-4957

Seules les demandes dactylographiées seront retenues.

Chaque fois que survient un changement de l'un ou l'autre des renseignements, y compris l'adresse où les coordonnées, les candidats doivent présenter un nouveau Formulaire de demande de nomination comme juge de paix.

Les candidats doivent fournir les noms et coordonnées de quatre (4) répondants. Les candidats ne doivent envoyer que les justificatifs mentionnés dans la demande. Le comité n'examinera aucun autre document, y compris des lettres de recommandation.

Processus d'analyse et d'entrevue

Les candidats peuvent être sélectionnés pour un entretien après l'examen et l'évaluation d'un formulaire de demande dûment rempli.

Le comité de sélection sera constitué d'au moins quatre (4) membres du comité, dont un au moins est membre régional de la région visée par le candidat, et un autre est juge ou juge de paix.

Lorsqu'une région accorde une entrevue à un candidat ayant postulé dans plus d'une région, le comité d'entrevue comprend un juge et un membre non juriste représentant chaque région pour laquelle le candidat a présenté une demande d'emploi.

Test d'évaluation de français

Il se peut que les candidats qui ont été retenus pour une entrevue et qui se sont déclarés bilingues aient à subir un test oral et normalisé d'évaluation du français.

Vérification des références et enquêtes discrètes

Dans le cadre du processus, les membres du comité peuvent procéder à des vérifications des références ou à des enquêtes discrètes.

Processus de classification

Chaque candidat rencontré est classé comme non qualifié, qualifié ou hautement qualifié.

La classification d'un candidat reste valide pendant deux ans à compter de la date de l'entrevue. Comme cela se fait dans des comités semblables au Canada, les candidats ne seront pas informés de leur classement.

Confidentialité

Les renseignements personnels d'un candidat seront traités confidentiellement par le comité, sauf dans la mesure nécessaire pour lui permettre d'exercer ses fonctions.

Annexe E

QUALITÉS REQUISES ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES JUGES DE PAIX EN ONTARIO

Les qualités minimales requises en vue d'une nomination comme juge de paix sont décrites aux paragraphes 2.1 (15), (16) et (17) de la *Loi sur les juges de paix* :

Qualités requises

(15) Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix ne peut prendre en considération la demande d'un candidat que s'il a effectué un travail payé ou bénévole équivalant à au moins 10 ans d'expérience à temps plein et que, selon le cas :

- (a) il est titulaire d'un grade universitaire;
- (b) il est titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études collégiales de niveau avancé décerné par un collège d'arts appliqués et de technologie ou un collège communautaire après avoir terminé un programme qui équivaut, en heures de classe, à un programme à temps plein d'au moins quatre semestres d'études;
- (c) il est titulaire d'un grade d'un établissement autre qu'une université qui est autorisé à le décerner :
 - (i) en vertu de la *Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire*,
 - (ii) en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée qui crée ou régit l'établissement,
 - (iii) en vertu d'un texte législatif d'une autre province ou d'un territoire du Canada;
- (d) il a terminé avec succès un programme désigné comme équivalence en vertu du paragraphe (16);
- (e) il satisfait à l'exigence en matière d'équivalence prévue au paragraphe (17). 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Programmes d'équivalence

(16) Pour l'application de l'alinéa (15) d), le procureur général peut désigner des programmes comportant une formation au sein du système judiciaire, y compris des programmes visant à accroître la diversité au sein du système judiciaire, comme étant des programmes qui satisfont à l'équivalence en matière d'études et il rend publique la liste des programmes désignés. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Qualités requises exceptionnelles

(17) Pour l'application de l'alinéa (15) e), un candidat peut être considéré comme ayant satisfait à l'exigence en matière d'équivalence s'il démontre manifestement qu'il possède des qualités requises exceptionnelles, y compris l'expérience de vie, sans toutefois satisfaire aux exigences en matière d'études prévues aux alinéas (15) a) à d). 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Critères de sélection généraux pour évaluer les candidats

De plus, la loi exige que le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix élabore des critères de sélection généraux. Voici ceux qu'il a adoptés :

Compétences et capacités

- Excellence dans un ou des domaines de travail payé ou bénévole
- Expérience et/ou études en rapport avec la charge de juge de paix
- Intérêt pour les volets administratifs des attributions d'un juge de paix ou certaines dispositions en ce sens

- Capacité de bien écrire et de bien communiquer
- Aptitudes intellectuelles
- Capacité d'analyse
- Capacité d'écoute
- Capacité de travailler de façon autonome
- Capacité de maintenir son ouverture d'esprit tout en écoutant les deux côtés d'un argument
- Capacité de prendre rapidement des décisions
- Capacité de gérer son temps et sa charge de travail sans supervision
- Capacité de gérer une lourde charge de travail
- Capacité de gérer le stress et les pressions dues à la solitude de la charge de juge
- Entregent
- Compétences en informatique
- Bilinguisme

Qualités personnelles

- Respect de la dignité essentielle de toutes les personnes, sans égard à leur situation
- Politesse et considération pour autrui
- Conscience morale et valeurs éthiques exemplaires
- Patience
- Ponctualité et bonnes habitudes régulières de travail
- Réputation d'intégrité et d'équité
- Compassion et empathie
- Absence de manières pompeuses et de tendances à l'autoritarisme
- Affabilité
- Honnêteté
- Bon sens
- Humilité
- Fiabilité
- Ne pas avoir fait l'objet de plaintes/demandes sérieuses, non résolues, relatives à la profession, ni avoir été impliqué dans des actions au civil ou des demandes pécuniaires non résolues, y compris des propositions à des crédateurs, des arriérés de pensions alimentaires, ou une faillite

Conscience communautaire

- Empressement au service du public
- Conscience des problèmes sociaux à l'origine des affaires portées devant les tribunaux
- Sensibilité à l'évolution des valeurs sociales relatives aux affaires portées devant les tribunaux
- Intérêt pour les méthodes de règlement des différends offrant une solution de rechange aux jugements formels, ainsi que pour les ressources communautaires pouvant intervenir dans le processus de règlement des affaires

Considérations démographiques

Les juges de paix devraient être raisonnablement représentatifs de la population qu'ils servent.

Annexe F

ANNONCE DU CCNJP POUR LES RÉGIONS DE TORONTO, DU NORD-EST ET DU NORD-OUEST JANVIER 2008



JUGES DE PAIX Cour de justice de l'Ontario

(i) Région du Toronto

(ii) Région du Nord-Est

(iii) Région du Nord-Ouest

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix désire recevoir des candidatures au poste de juge de paix à temps plein pour la Cour de justice de l'Ontario.

Pour des renseignements au sujet du poste, de l'emplacement des tribunaux dans chaque région et du formulaire de candidature, voir le site Web des cours de l'Ontario (www.ontariocourts.on.ca/francais.htm)

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le vendredi 8 février 2008, à 16 h 30. Si vous déposez une demande pour plus d'une région, vous devez présenter plusieurs demandes distinctes.

Si vous n'avez pas accès à Internet, appelez :

Coordonnatrice, Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
Téléphone : 416 326-4957

Les juges de paix doivent être raisonnablement représentatifs de leur population locale.

Annexe G

ANNONCE DU CCNJP POUR TOUTES LES RÉGIONS SEPTEMBRE 2008



JUGE DE PAIX Cour de justice de l'Ontario

Si vous êtes une personne engagée et intègre, qui s'exprime bien et est objective, le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix vous invite à présenter votre candidature à un poste de juge de paix à temps plein.

Les juges de paix sont des fonctionnaires judiciaires indépendants qui président diverses instances en vertu de lois fédérales et provinciales. Les personnes nommées à ce poste devront se déplacer et travailler des journées complètes et, à l'occasion, le soir et la fin de semaine. Les juges de paix ne sont pas des juristes et nous cherchons des candidats dotés d'un jugement sûr et de patience, qui comprennent leur communauté et l'environnement multiculturel de l'Ontario.

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix examine et évalue les candidatures, mène des entrevues et classe les candidats selon trois catégories : « Non qualifié », « Qualifié » ou « Hautement qualifié ». Il soumet ensuite les résultats de son classement au procureur général à qui revient la décision de recommander la nomination par décret de certaines personnes. Le Comité communiquera avec les candidats invités à passer une entrevue pour les informer des prochaines étapes du processus.

Pour de plus amples renseignements sur le poste de juge de paix, les régions de la province, et les exigences régissant le dépôt des demandes, veuillez consulter le site Web du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix à l'adresse suivante : www.ontariocourts.on.ca/jpaac/fr/

Les demandes doivent nous être présentées sur le formulaire prescrit **actuellement en vigueur** et nous parvenir au plus tard à **16 h 30, le mardi 7 octobre 2008**. Si vous souhaitez postuler pour plus d'une région, sachez que nous tiendrons compte de la connaissance que vous avez de ces régions, de leur culture et des enjeux particuliers qu'elles posent.

Nous invitons les candidats de tous horizons à postuler.